

THE · BULLETIN · OF
THE · NEEDLE · AND · BOBBIN
CLUB
VOLUME · 14 · NUMBERS · 1 & 2
1930

IN AN EFFORT TO BRING UP TO DATE THE
NEEDLE AND BOBBIN CLUB BUL-
LETIN, ONLY THIS ONE ISSUE HAS BEEN
PREPARED FOR THE YEAR 1930, THE MATERIAL
CONTAINED, HOWEVER, IS EQUIVALENT TO
THE USUAL TWO ISSUES.

THE EDITOR.

ANTIQUE LACES OF AMERICAN COLLECTORS

Produced under the auspices of The Needle and Bobbin Club

TEXT BY
FRANCES MORRIS
AND
MARIAN HAGUE

One hundred and four plates, 11 by 14 $\frac{1}{4}$ inches, of magnificent antique laces, accompanied by notes, historical and technical, and introductory chapters on Lace Collecting in America since the time of the early Colonists. Illustrated by reproductions of old portraits, etc. Price \$75.00.

MEMBERS OF THE NEEDLE AND BOBBIN CLUB
WILL RECEIVE A REDUCTION BY APPLYING TO
MISS MARIAN HAGUE, 333 EAST 68th STREET,
NEW YORK, N. Y.

PUBLICATION COMMITTEE

FRANCES MORRIS MARIAN HAGUE
RICHARD C. GREENLEAF GERTRUDE WHITING

Published for The Needle and Bobbin Club

by
WILLIAM HELBURN, INC.
15 East 55th Street, New York



TESSORIA ASOLANA
Asolo Veneto, Italy
PIPPA SILKS

Handwoven fabrics of pure silk in various weaves and colors / scarfs / runners / bed covers / motor-robos / materials for sport clothes / men's suits and shirts / curtains and furniture coverings.

WRITE TO ASOLO OR TO:
THE SNOW LOOMS, 48 EAST 49th STREET
NEW YORK

Mrs. Raymond Bell

Antique Lace Expert

15 East 54th Street, New York



ANTIQUÉ LACES

For Personal Wear

For Brides

For Decorations

For Collections

Remodelling a Specialty
Appraising and Classifying

The
DEVONSHIRE
LACE SHOP

556 Madison Avenue, New York
Between 55th & 56th Streets:

COLLECTORS' SPECIMENS

Complete Collections illustrating the
HISTORY OF LACE: INDIVIDUAL
COLLECTORS' SPECIMENS: BRIDAL LACES: LACE FOR GOWNS:
APPRAISALS: FINE REPAIRS:

Miss Marian Powys would arrange
for lectures or classes on the subject
of lace on request.

Telephone Plaza 3-3364

GUILD OF NEEDLE
and
BOBBIN CRAFTS

Embroidered Linens, Hand-Woven Textiles, Quilting, Cushions. The Guild announces classes in needlework stitches with practical application to contemporary designs to be held by Georgiana Brown Harbeson at the Guild Shop.

MISS MacDONALD, *Manager*
at the Guild Shop

20 East 67th St. New York

BULLETIN OF THE NEEDLE AND BOBBIN CLUB

VOLUME XIV

1930

NUMBERS 1 and 2

CONTENTS

	PAGE
Frontispiece - - - - -	2
La Révolte des Passements - - - - -	3
Déclaration Contre le Luxe des Habits - - - - - Edict of 1660	41
Royal Proclamation of 1665, Establishing the Manufacture of the Points de France - - - - -	45
Club Notes - - - - -	53
Book Notes - - - - -	58
Officers of the Needle and Bobbin Club - - - - -	59



PORTRAIT OF LOUIS XIV AT THE AGE OF TWENTY-TWO (1660)
BY WALLERANT VAILLANT.

LA RÉVOLTE DES PASSEMENTS

The material of this article is here made available to lace collectors and historians in America for the first time. Although the poem, *La Révolte des Passements*, was reprinted at the time of the Chicago World's Fair in 1893, the copies which may exist are very rare and the general public knows little of them. The poem has not been translated but has been reproduced from the edition published in Paris in 1661 by Charles Sercy.¹ The edict of 1660 which inspired the poem and the declaration of Louis XIV establishing the manufacture of the *Points de France* in 1665, which closes this chapter in the history of French laces have also been included in the present article. Both the edict and the declaration are also reproduced from original documents in the French archives.¹ All the material has been assembled and annotated by Miss Whiting.—THE EDITOR.

DURING the reign of Henry III of France (1574–89) Venetian and Genoese laces became so fashionable an adjunct of masculine apparel that great sums of French money poured into Italy while the native lace industries languished. To arrest this drain on French revenue and industry various sumptuary laws were made in early XVII century France prohibiting the use of imported laces, embroideries, gold and silver passementerie and other richly ornamented fabrics by the entire populace regardless of rank. Until the advent of Colbert, minister of finance under Louis XIV, these sumptuary laws had little effect. Colbert re-organized the native in-

¹The poem was written at a time when French orthography was in a period of transition. One finds, for example, *merci* sometimes in this, its modern form, and sometimes *mercy*. In order, therefore, to avoid confusion for the reader modern orthography is used here throughout. This is the only change made from the original text. Expressions now obsolete are explained in foot-notes.—THE EDITOR.

dustry by the establishment of the manufacture of the now famous *Points de France*.

Because of what it later inspired, one of the most interesting of the old sumptuary laws of this period is the edict of 1660 which was pronounced just preceding the marriage of the young king, Louis XIV, when everyone was planning the most elaborate *toilettes* to meet the joyous occasion. It was this edict of 1660 which prompted the gifted Molière to write his daring and pretended eulogy of the interdict, in his *Ecole des Maris*, destined to amuse the disappointed and downcast court. The same edict inspired the poem, *La Révolte des Passements*, the author of which still remains unknown. It has become an important document to lace historians because of its characterization of the popular contemporary laces. Its archaeological interest aside, the poem will always reward the more casual reader by its clever satire. It was feared that a translation would rob the poem of much of its archaeological importance and dissipate its charm and flavor so it has been reproduced in the original French, as have also the edict of 1660 itself and the declaration of 1665, both placed after the poem.

Mademoiselle de la Trousse, to whom the poem is dedicated was a cousin of Madame de Sévigné. The former was the daughter of François de Hardi, Marquis de la Trousse, and of Henriette de Coulange, aunt of Madame de Sévigné. Mademoiselle de la Trousse died at Feuillantines in 1695, where she had lived a saintly life, the dedication of the poem not withstanding.



LA RÉVOLTE DES PASSEMENTS



A MADEMOISELLE DE LA TROUSSE

Belle et savante de la Trousse,
Mon humeur aujourd'hui me pousse
De vous décrire les combats,
Les regrets et les embarras,
Les retraites et les tueries
De mesdames les Broderies,
Des inutiles ornements,
Des Points, Dentelles, Passements,
Qui, par une vaine dépense,
Ruinaient aujourd'hui la France.
Leurs vains efforts et le dépit
Qu'elles conçurent de l'édit¹
Lequel, l'an mil six cent soixante,
Rendit chacune mécontente ;
De plus, leurs imprécations,
Leurs belles résolutions,
Les desseins de chacune d'elles,
I a conversion des Dentelles,
Qui voulaient par dévotion
S'enfermer en religion,
Lors qu'une pauvre malheureuse,

¹The edict mentioned is the same as that referred to in the *Ecole des Maris* by Molière. In a passage in Act I, Scene I, one of the characters, Sganarelle, in describing the fads and fashions of the day mentions the *canons* then worn by men:

“Et de ces grand canons où, comme en des entraves,
On met tous les matins ses deux jambes esclaves,
Et par qui nous voyons ces messieurs les galants
Marcher écarquillés ainsi que des volants?”

Plate I shows two gallants with these *canons* or lace ruffles which edged their breeches.

Qu'on appelle, dit-on, la Gueuse,²
 Sans en craindre le démenti,
 Leur fit prendre un autre parti,
 Ou, dès lors qu'elles consentirent,
 Bientôt après se repentirent
 De s'être mises au hasard;
 Mais il était déjà trop tard.
 Et, pour punir leur entreprise,
 Je crois qu'une telle sottise
 Méritait, comme on fit aussi,
 Que l'on leur fit crier merci.

Il était environ les cinq heures du soir lorsque les Broderies, les Points et les Dentelles entendirent parler de la défense des Passements. Vous pouvez vous imaginer leur surprise, après l'éclat où elles s'étaient vues à l'Entrée,³ et combien elles se plainquirent de la Fortune de ne les avoir élevées jusqu'au trône que pour les précipiter dans la boue. Aussitôt que cette fâcheuse nouvelle fut divulguée partout et que le bruit universel lui eût donné une entière croyance, on ne rencontrait plus dans les rues que des Broderies en carrosse, qui se plaignaient les unes aux autres; que des Points qui dans leur affliction ne prenaient pas seulement la peine de se mettre en linge blanc, et que des Dentelles qui, d'elles-mêmes, s'efforçaient de quitter la toile d'où elles devaient bientôt être séparées. Il y avait déjà quelques jours qu'elles déploraient leur malheur, lorsque le Point de Gênes, se trouvant dans la compagnie du Point de Raguse,* du Point de Venise, et de quelques autres, se plaignit en cette manière:

²*La Gueuse* was a simple lace as the name denotes. Mrs. Bury Palliser in *A History of Lace* says of *La Gueuse* (p. 33), "a thread lace, which owed to its simplicity the name it bore. The ground was network, the flowers a loose, thick thread, worked in on the pillow. Gueuse was formerly an article of extensive consumption in France, but from the beginning of the last century little used save by the lower classes. Many old persons remember the term, 'beggars' lace.'"

³The vogue for Italian laces began in France and Spain in the XVI century.

*For a study of *punto di Ragusa* see Margaret Taylor Johnstone's article in the *Bulletin of the Needle and Bobbin Club*, Vol. 10, No. 1, 1926. This valuable contribution to our knowledge of the lace of Ragusa has just been reprinted in the form of a monograph.



PLATE I
ENTRY OF THE QUEEN OF SWEDEN INTO PARIS, 1656. FROM AN ENGRAVING OF THE PERIOD.

C'est aujourd'hui, noble assistance,
Qu'il faut abandonner la France,
Et nous en aller bien et beaux,
Pour n'être pas mis en lambeaux.
Ne croyez pas que je me rie;
Il faut revoir notre patrie,
A mon gré fort pauvre ragoût,
Pour être le baille-lui-goût
D'un mari de qui l'oeil sévère
Redoute toujours l'adultère,
Où nous serons mis en prison
Dans quelque maudite maison.
Et toi, pauvre Point de Venise,
Tu dois craindre pour ta franchise,
Et que t'en retournant sur mer,
Par un malheur bien plus amer,
Un corsaire, ou bien pis encore,
Ne te traite de Turc à More;
Que peut-être dans le sérail,
Où le jour par un soupirail
Vient le long d'une sarbatane,
Tu ne serves à quelque sultane,
Qui peut-être, pour ton malheur,
Sera femme du Grand-Seigneur.
Encor si ce coup de tonnerre
Nous fût venu durant la guerre,⁴
Peut-être, ma foi, qu'en ce cas
Je ne m'en tourmenterais pas:
En retournant dans ma patrie,
J'eusse dit quelque fausseté,
Que c'eût été la pauvreté
Et le manquement de finance
Où chacun avait vu la France
Qui m'eût fait revoir mon pays:

⁴The Peace or Treaty of the Pyrenees between France and Spain, was concluded November 1659, the year preceding the writing of *La Révolte*.

Et du Danube au Tanais,
 On aurait cru, par ma sortie,
 Que j'eusse quitté la partie,
 Au lieu que l'on voit clairement
 Que nous sortons honteusement.
 Encor pour vous, Point de Raguse,
 Vous qui n'êtes pas une buse,
 Il est bon, crainte d'attentat,
 D'en vouloir purger un état,
 Les gens aussi fins que vous êtes
 Ne sont bons que, comme vous faites,
 Pour ruiner tous les états;
 Mais pour nous autres Points, Hélas!
 Et vous, Aurillac ou Venise,
 Si nous plions notre valise,
 Et si l'on nous presse si fort,
 C'est, je vous jure, bien à tort.

Les autres parlèrent à leur tour à peu près aussi douloureusement que le Point de Gênes, lorsque, d'un autre côté, les Broderies ayant été rendre visite aux Dentelles d'Angleterre, une vieille Broderie d'or, qui avait déjà vu un autre décri, et qui, ne sachant plus que devenir, s'était mise en tour de lit et puis avait été employée à la housse d'un cheval à l'entrée de la Reine,⁵ s'efforça de consoler ses compagnes, en leur parlant de la sorte:

Sans faire la petite bouche
 Il est vrai, ce décri me touche,
 Et m'attaque aussi fort les sens,
 Comme à vous autres, jeunes gens:
 Car, dites-moi, je vous en prie,
 Point, Dentelle ou Broderie,
 Qu'aurons-nous donc fait à la Cour,
 Pour qu'on nous chasse haut et court,
 Nous par qui la noble jeunesse,
 Méprisant toujours la Bassesse,

⁵Probably refers to the entrance of the Queen of Sweden into Paris in 1656. See Plate I.

N'avait point d' autre passion
 Que la gloire et l'ambition,
 Pour nous seules faisant dépense,
 Vivait quasi dans l'innocence,
 Et ne faisait, faute d'écus,
 Que fort peu de maris cocus,
 Au lieu qu'étant dans l'opulence,
 Elle en repeuplera la France?
 Mais ces discours sont superflus:
 Mes compagnes, n'y pensons plus,
 Et, sans en deviner la cause,
 Soyons désormais autre chose,
 Et, dans un semblable conflit,
 Faisons nous toutes tour de lit:
 C'est une agréable corvée;
 Pour moi, je m'en suis bien trouvée.
 Là, mille et mille serviteurs
 Y viennent compter des douceurs,
 Et j'y ai vu plus d'une dupe
 Aussi bien que quand j'étais jupe.

Là-dessus, une grande Dentelle d'Angleterre, prenant la parole, dit:

Compagnes, mes chères amies,
 Après toutes ces infamies,
 Qui doivent bien crever le coeur
 A toutes Dentelles d'honneur,
 Cette infortune sans seconde
 Me fait bien renoncer au monde,
 Et me fait connaître assez bien
 Que l'éclat du monde n'est rien,
 Ce n'est qu'un vent, qu'une fumée
 Eteinte plutôt qu'allumée,
 Et qui, dans chaque occasion,
 Se changent en illusion;
 Ses faveurs ne sont que des songes.



PLATE II

NEEDLEPOINT LACE, POINT DE VENISE. GENTLEMAN'S COLLAR. MIDDLE OF THE XVII CENTURY.
METROPOLITAN MUSEUM OF ART, NEW YORK.

Hélas! qui peut de ces mensonges
Vous rendre compte mieux que moi?
J'ai vu toutes ces mômeries,
Que l'on nomme galanteries
Au royaume des beaux esprits.
J'ai vu ceux qui gagnent le prix:
Ces grands débiteurs de fleurettes,
Souvent caboches très mal faites,
Débitent d'un air surprenant
Des mensonges à tout venant.
Vous autres, belles Broderies,
Vous avez de ces menteries
Entendu, je pense, ma foi,
Peut-être dix fois plus que moi;
Mais encor que cela déplaît,
Je les entendais à mon aise;
Car peut on, sans ces déplaisirs,
Satisfaire mieux ses désirs
Que de passer toute sa vie
Dans des lieux qui feraient envie
Aux esprits les plus délicats,
Demeurant tantôt sur les bras,
Tantôt sur la gorge charmante
De Philis ou bien d'Amaranthe?
Quel plaisir de toucher à nu
Un beau sein tout nouveau venu!
De baiser les lys d'un visage
Non terni par l'excès de l'âge!
De toucher l'embonpoint d'un bras!
Mais à tous ces plaisirs, hélas!
Je découvre bien du méconter.
Un édit nous comble de honte,
Mon coeur en est tout abattu.
Mais quoi! Mon coeur, faisons vertu
Des nécessités de la vie,
Et, prenant désormais l'envie

De renoncer à ce plaisir,
Que pourrions-nous, ici, choisir
Qui nous pût être convenable,
Où qui pût être comparable,
Pour ne plus tourner à tout vent,
Comme d'entrer dans un couvent?

C'était assez bien raisonner, ce me semble, pour une Dentelle qui venait d'un pays où la liberté de conscience n'est pas permise; et je trouve que pour le peu qu'elle avait habité en France, qu'elle n'y avait pas fait un petit progrès. Sa harangue entra avant dans l'esprit de ses compagnes et les persuada si fortement, qu'elles ne songèrent plus à leur liberté, et qu'elles ne pensèrent plus qu'à faire un bon usage de leur disgrâce. Mais les Dentelles de Flandre, ne pouvant pas souffrir une si rude réforme, se contentèrent d'obéir seulement à la rigueur des lois et de se cacher pour jamais aux yeux des hommes. Pour cela elles acceptèrent un parti que l'on leur vint offrir de la part des filles; et, comme elles avaient toujours lié une étroite amitié ensemble, elles ne purent se résoudre de les abandonner, et quelque chose que l'on pût dire pour les en détourner ne leur put faire changer la résolution qu'elles avaient prise de se mettre au bas de leurs chemises, quoiqu'on les eût averties que, si... qui veut entièrement purger l'Etat de toutes ces superfluités, les y trouvait, pour la première fois, on ne répondait pas de ce qui en arriverait; mais que, s'il les y rencontrait pour la seconde fois, elles devraient s'assurer qu'il les ferait mettre en pièces. Tout cela ne leur put faire changer de pensée; ce fut plutôt un aheurtement qu'une résolution, et il n'y eut que le dessein d'être rebelles qui leur put faire abandonner celui qu'elles avaient pris de se loger en un poste si avantageux, où elles croyaient être à l'abri des insultes et des insolences des hommes. Pour les Broderies, elles en voulurent faire chacune à leur tête. La lésine en fit résoudre quantité de devenir ameublements; d'autres, plus pieuses, prirent dessein de s'employer aux chasubles et aux devants d'autel des églises. Mais celles qui avaient vieilli parmi les divertissements, ne pouvant pas faire si tôt de nécessité vertu, résolurent de s'employer aux habits de mascarades, espérant qu'en cet équipage elles pourraient encore être de tous les plaisirs de la Cour, et se trouver

quelquefois aux bals, aux ballets, aux comédies et à tous les divertissements du carnaval.

La Dentelle noire d'Angleterre⁶ se loua à bon marché à un giboyeur pour lui servir de filets à prendre des bécasses dans les bois; à quoi elle se trouvait assez propre, dans l'habit où la mode l'avait mise depuis peu.

Tous les Points résolurent de s'en retourner en leurs pays, excepté le Point d'Aurillac, qui fit plus de difficulté que les autres, craignant qu'aussitôt qu'on le verrait de retour, on ne l'employât à passer les fromages d'Auvergne, dont la senteur lui était insupportable, après avoir goûté la civette, le musc et l'eau de fleurs d'orange, dont il était arrosé tous les matins dans Paris, soit que ce fût pour corriger l'odeur de quelque gousset ou quelque sueur trop aigre, ou pour attirer les amants, comme on amorce les pigeons d'un colombier.

Chacun, dissimulant sa rage,
Doucement pliait son bagage,
Résolu d'obéir au sort,
Ne se voyant pas le plus fort,
Lorsqu'une petite rusée,
Leur donnant une autre visée,
Leur fit bien, dessus ce sujet,
A toutes changer de projet.

Cette petite révoltée s'appelait la Gueuse, qui arriva d'une petite ville autour de Paris, qui s'en vint comme une enragée faire un vacarme épouvantable; elle leur dit, quoiqu'elle ne fût pas de si bonne maison, qu'elle avait le coeur aussi bien placé qu'une autre, et que, quand elle serait toute seule de son parti, elle ne souffrirait pas que de semblables injustices demeuraient impunies; qu'elle ne savait pas quel refuge elles avaient décidé de prendre, mais que, pour elle, elle n'avait pas assez d'esprit pour découvrir où elle pourrait se retirer, puisqu'on ne lui offrait pas même une place à l'hôpital; que, si on la voulait croire, elle engageait sa chaînette qu'elle les remettrait toutes dans leur éclat; qu'au reste, elles ne devaient pas être si dégoûtées que de ne vouloir faire alliance

⁶See Plate XIII; Colbert's jacket is edged with black lace, possibly of this type.

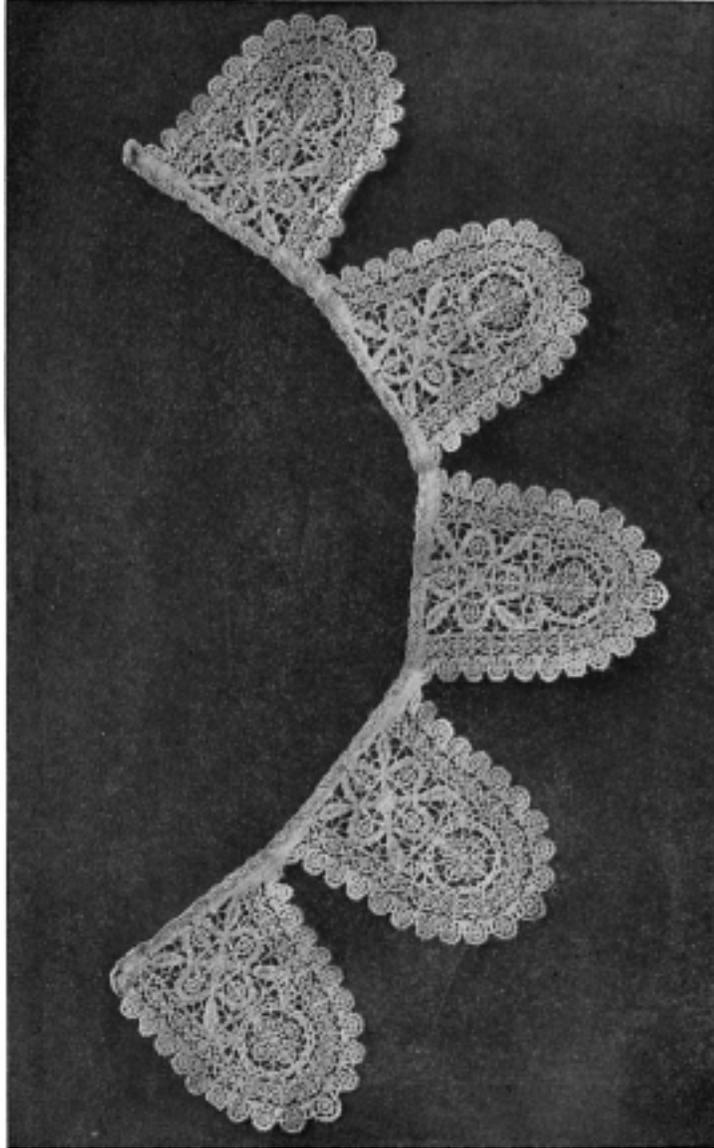


PLATE III
BOBBIN LACE. GENOESE POINT, XVII CENTURY. METROPOLITAN MUSEUM OF ART, NEW YORK.

avec elle; qu'elle avait eu pour le moins d'aussi beaux emplois que les autres, et que, si on s'était servi d'elles pour le faste et pour éblouir les yeux, que, pour sa discrétion, on lui avait confié les plus grands secrets des dames.

Tout ce discours rempli d'audace
Fit regarder chacun en face;
On fut un temps sans dire mot,
Chacun croyant être un grand sot;
Puis, rompant ce morne silence,
Chacun, pour dire ce qu'il pense,
Voulant parler à haute voix,
Tous commencèrent à la fois;
Ce qui causait un grand vacarme.
Mais après, de crainte d'alarme,
On apaisa tout ce grand bruit;
Et comme il était déjà nuit,
Chacun, se retirant d'emblée,
Prit lors congé de l'assemblée,
Et, se frappant dedans la main,
Toutes dirent qu'au lendemain
Elles s'assembleraient encore
Dès qu'on découvrirait l'aurore
Se montrer dessus l'horizon,
Toutes, dedans quelque maison,
Afin de voir plus net qu'un verre
Tous les accidents de la guerre;
Que la nuit il faudrait rêver
A ce qui pourrait arriver.
Cependant elles remercièrent
Madame Gueuse, et la prièrent,
Dedans des accidents pareils,
De leur fournir de ses conseils.
Ainsi finit, comme je pense,
Cette agréable conférence.

C'était une chose assez agréable à mon gré d'entendre des Dentelles discourir de la guerre, raisonner sur toutes ses difficultés, en prévoir toutes les disgrâces, et parler en leur langage sur tous les événements d'une chose si douteuse. Le lendemain, un Passement qui était accoutumé à ne point dormir, pour avoir servi depuis dix ans à la coiffe du bonnet de nuit d'un vieux jaloux, les alla éveiller deux heures plus matin qu'on avait arrêté, et elles se trouveraient sans crédit,⁷ elles manqueraient de toutes les choses nécessaires; mais ce doute fut bientôt levé par un Point, qui assura qu'il trouverait crédit de deux millions dans Paris, et peut-être davantage, si on pouvait voir quelque jour leur entier rétablissement.

Il n'en fallut pas davantage
 Pour leur augmenter le courage.
 Là-dessus, le Point d'Alençon,
 Ayant bien appris sa leçon,
 Point qui savait plus d'une langue,
 Fit une fort belle harangue,
 Remplie de tant de douceurs,
 Qu'elle ravit, dit-on, les cœurs.
 Chacun témoignait sa furie,
 Lorsque de la Coutellerie
 Il leur vint, par un coup du sort,
 Dit-on, un très puissant renfort :
 C'étaient Mesdames les Epées,
 Encor presque toutes trempées
 Du noble sang des ennemis.

Ces Epées, après que le port d'armes fut défendu, plutôt que de demeurer inutiles, s'étaient résolues de se raccourcir, c'est-à-dire les Couteaux de devenir couteaux de poche, et les Estocades de se changer en bayonnettes; et, pour en venir du projet à l'exécution, elles s'en allaient toutes ensemble à la Coutellerie, lorsqu'entendant parler de la révolte

⁷Apparently when putting together the pieces of the photostatic copy of the original, something here was omitted. The photostatic copy reads *trou-* at the end of a line and *credit* at the beginning of the next, the two lines having been pasted next to each other. We have made this into *trouveraient sans crédit*, as that seems to be the sense intended. Possibly more than this is lacking.—THE EDITOR.

des Passements, elles changèrent bientôt de dessein et se résolurent de leur aller offrir leur service. Vous pouvez vous imaginer si on les reçut favorablement et si on fit leur composition avantageuse. Premièrement toutes, comme elles s'étaient donné le mot, au logis de Perdrigeon,⁸ croyant que ce devait être un lieu de sûreté pour elles; mais elles rencontrèrent la place occupée par les Rubans, qu'elles trouvèrent si bouffis d'orgueil de n'être pas compris dans l'édit, qu'ils en étaient insupportables, si bien que, ne voulant pas avoir de commerce avec de telles gens, qu'elles ne prenaient que pour des esclaves ou des fous que l'on ne laisse jamais sans être liés, que la superfluité avait mis en crédit seulement depuis le règne de Louis XIII, et qui ne passaient auparavant que pour des noueurs d'aiguillettes, à qui on faisait mettre bien souvent les fers aux pieds, comme à des criminels. Elles s'assemblèrent toutes au Vase d'or, dans la rue Saint-Denis, où on les reçut à bras ouverts.

Là, chacun, parlant à sa tête,
 Raisonnait ainsi qu'une bête;
 Un autre, se tenant debout,
 Voulait mettre son nez partout;
 Tel qui proposait une affaire
 Aussitôt conclut le contraire;
 L'autre, faisant le raffiné,
 Se tourmente comme un damné;
 L'autre, de tout faisant mystère,
 Parle, raisonne, délibère.
 Enfin, pour le dire inter nos,
 Ce n'était du tout qu'un cahos,
 Mais cependant, foi de Dentelle,
 Disait, pour témoigner son zèle,
 Un grand Cravate⁹ fanfaron,

⁸Perdrigeon was at that time a well-known Parisian merchant. His home was at the Hôtel de Rambouillet, made famous by the literary salons held there by the marquise and her three daughters. The vogue and the splendor of the salon diminished after 1650 and it is only its decadence and exaggeration which Molière ridicules in *Les Précieuses Ridicules* which he wrote in 1659 and which continued to be popular as late as 1692.

⁹Cravat at this time was a new word, so it still varied in gender; Madame de Sévigné in a letter dated April 22, 1672, used the word in the feminine: the author of the *Revolt of the Passements* used it in the masculine, which was, of course, appropriate when one considers the warring, rebellious attitude of the laces in question.

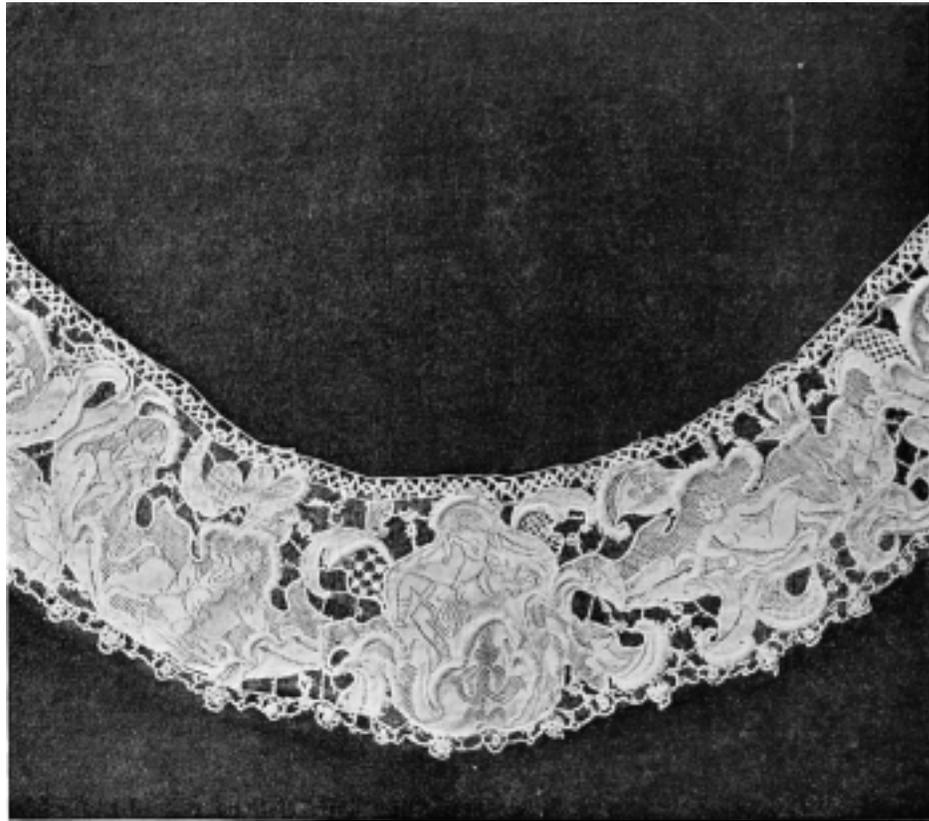


PLATE IV

DETAIL. NEEDLEPOINT LACE. VENETIAN, XVII CENTURY. THE FIGURES ARE WORKED IN THE RARE STITCH ATTRIBUTED TO RAGUSA. METROPOLITAN MUSEUM OF ART, NEW YORK.

Il nous faut venger cet affront ;
 Révoltons-nous, noble assemblée :
 J'en ai l'âme trop bourrelée.
 Et dit, en jurant par la mort :
 Voyons qui sera le plus fort.

Vous pouvez vous imaginer facilement combien ce discours chatouilla l'oreille de la Gueuse, qui n'aspirait qu'à la révolte et la sédition. Quelques unes remontrèrent toutes les difficultés qu'il y avait dans une semblable entreprise, vu que, n'étant plus en¹⁰ ment, on leur promit que, si le parti demeurerait victorieux, pas une de toutes celles qui se seraient employées pour leur service ne pendrait plus qu'à des baudriers en broderie; qu'on les ferait toutes damasquiner à la mode, et qu'elles ne coucheraient plus que dans des fourreaux parfumés. Les Points même leur promirent, de leur part, de les mettre, en si haut crédit auprès des dames, qu'elles passeraient désormais, aussi bien que les plumes, pour l'ornement le plus surprenant et le plus avantageux pour leur plaisir.

On dit que quelqu'une d'entre elles,
 Qu'on disait venir du Marais,
 Leur apprit aussi des nouvelles
 De leurs amis les Pistolets.
 Tout aussitôt, de haute lutte,
 A l'instant même l'on députe
 Vers ces ennemis de la paix ;
 On les assura désormais,
 Quelque chose qui pût leur plaire,
 Tout au moins de les satisfaire ;
 Que, s'ils aidaient à les venger,
 Et les tiraient de ce danger,
 Pour plus grande reconnaissance,
 On ne les chargerait, en France,
 Qu'avec des poudres de parfum,
 Et quelques anis de Verdun.

¹⁰Something appears to have been omitted here, apparently for the same reasons as explained in note 7.

Il ne fallut pas grande éloquence pour persuader les Pistolets d'accepter un semblable parti. La misère où ils étaient les y fit bientôt résoudre; et, comme ils ne voyaient aucune ressource d'autre part, ces propositions leur éblouissant les yeux, ils promirent de faire merveille, ce qui remit le coeur au ventre de bien des Points et de bien des Broderies, qui n'auraient autrement accepté la guerre qu'à écorche-cul. Combien vit-on après cela de Dentelles qui se faisaient toujours blanches de leurs épées! Pour s'exciter les unes les autres, elles se racontaient les occasions périlleuses où elles s'étaient rencontrées. Telle Dentelle de Flandre disait avoir fait deux campagnes sous Monsieur le Prince, en qualité de Cravate; une autre se vantait d'avoir appris le métier sous Monsieur de Turenne; une autre racontait comment elle avait été blessée au siège de Dunkerque, et que, s'il n'y paraissait plus, c'était qu'elle s'était fait panser sur le métier. Il se trouvait même une grande Garniture toute entière de Point de Raguse qui disait avoir appris le métier sous Monsieur de Candale;¹¹ lors qu'il commandait en Catalogne. Enfin on entendait raconter partout un nombre infini de belles actions. Il n'y en avait presque pas une qui ne se fût rencontrée à quelque siège, à la journée d'une bataille, et qui n'eût du moins fait deux ou trois campagnes; et telle Broderie qui n'avait jamais été plus loin que le faubourg Saint-Antoine¹² au Louvre racontait mille beaux exploits qu'elle avait faits, tantôt sous un tel capitaine, et tantôt sous un autre chef.

Ainsi souvent les ridicules,
Rencontrant des esprits crédules,
Se vantent de mille beaux faits,
Et, pour que chacun les honore,
Leurs têtes, dignes d'hellébore,

Racontent des combats qu'ils ne virent jamais.

¹¹Louis Charles Gaston Nogaret de Foix, Duke of Candale, had been a leader of fashion during the minority of Louis XIV. In spite of de Foix's early death—January 28, 1658, when he was only thirty-one, the styles to which he had given his name survived. In 1666 one still heard of *Chausses à la Candale*. See Furetière, 1854, note on p. 73; and M. Craufurd, 1817, Paris, pp. 186–187.

¹²The Faubourg Saint-Antoine was the quarter where embroiderers were wont to live. Its reputation was further enhanced by Madame Dumont's being persuaded by the Count of Marsan to come there from Brussels at the end of the seventeenth century. He obtained for her an exclusive privilege among the faubourg's lace studios.

Ce n'est pas une chose rare dans le monde que ces sortes d'extravagances. Combien voyons-nous tous les jours de ces braves jusqu'au dégainer! Combien de ces gens qui se font tenir à quatre, pourvu qu'il y ait quelqu'un pour les séparer, et qui ne parlent que de mettre sur le carreau, de casser la jambe et d'abattre un bras, pourvu qu'ils aient perdu l'ennemi de vue! Nos Passements en firent bien de même lorsqu'ils virent le renfort des Epées et des Pistolets; jamais on ne vit de plus grands rodomonds. Une Dentelle d'Angleterre s'écria là-dessus:

Qu'aurons-nous donc à redouter,
Puisque la Cour reste sans armes?
Je crois qu'il ne faut pas douter
Qu'elle ne fasse un beau vacarme;
Mais sans que sa fureur nous donne aucune alarme,
Il la faudra laisser pester.

Cette Dentelle s'imaginait qu'elle n'avait plus à craindre que quelque hallebarde ou quelque pertuisanne, dont les coups passeraient d'outre en outre sans l'offenser. Le Point de Gênes, qui avait le corps un peu plus gros, dit qu'il ne s'en mettait guère en peine, et qu'il ferait faire des caisses à l'épreuve de la pique et du bâton à deux bouts. La Broderie, étant faite en chemise de mail, se mit à siffler quand elle entendit parler de toutes ces difficultés, si bien qu'on ne vit jamais de gens si braves, parce qu'elles s'imaginaient n'avoir plus rien à redouter. Là-dessus il leur vint encore un autre avis, que, pour quelque désordre, on voulait défendre les mascarades; ce qui n'encouragea pas peu les Broderies, tant à cause qu'elles vóyaient leur beau dessein renversé, que parce qu'elles s'imaginaient que cela renforçait leur parti, et qu'elles s'en pourraient servir d'espions dans leur armée, sans qu'on les pût jamais reconnaître.

Enfin tout était résolu,
Et chacun d'eux, hurlo brelu,
Voulaient demeurer sans oreilles
Si tous ne faisaient des merveilles;
Et, sans presque avoir contesté,
Ils signèrent tous le traité,

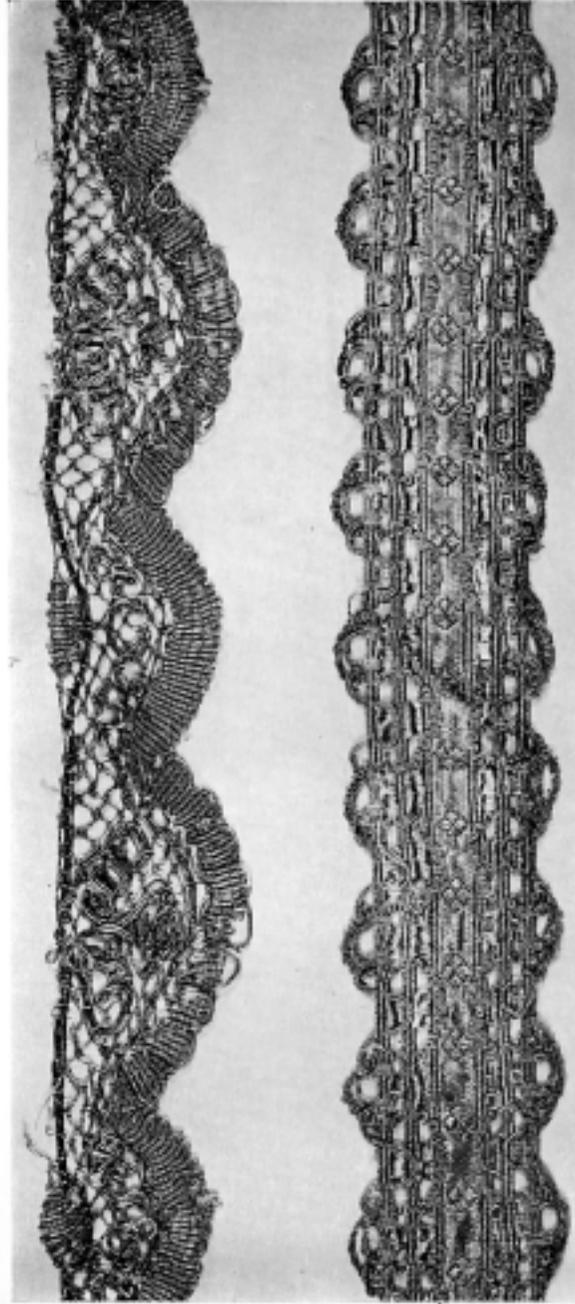


PLATE V
METAL BOBBIN LACE. AURILLAC, XVII CENTURY. BROOKLYN MUSEUM, BROOKLYN.

Qui fut depuis mis en lumière,
A peu près de cette manière :
Aujourd'hui, solennellement
Nous jurons, foi de Passement,
Foi de Points et de Broderie,
De Guipure, d'orfèvrerie,
De Gueuse de toute façon,
Que nous voulons mettre à rançon
La Cour du Roi, notre bon sire,
Et que, ce qui sera le pire,
Nous voulons bannir hautement
Le Conseil et le Parlement,
Pour, d'une honteuse manière,
Avoir voulu faire litière
Tant des plus nobles ornements
Que de nous autres Passements ;
Qu'il faut que le diable s'en pendre,
Ou qu'on les condamne à l'amende ;
Que pour semblables trahisons,
Pour telles et autres raisons,
Voulant toujours aller grand'erre,¹³
Nous voulons déclarer la guerre,
Et dire partout hautement,
Que, sans un rétablissement
Qui fût d'éternelle durée
La Guerre sera déclarée,
A tous ennemis du repos,
Et que nous casserons les os
A ceux qui voudront entreprendre
Tant seulement de les défendre.
Ce que nous signons tout entier,
Ce dix-huitième janvier,
Tant les nouvelles Broderies,
Comme celles des Friperies,

¹³*Aller grand'erre*, obsolete, to go very fast, signifies figuratively to spend lavishly—*aller grand train*.

Tant les Gueuses, les Agréments,
Comme nous autres Passements.

Le traité ayant été signé, on ne songea plus qu'à choisir un poste avantageux pour les troupes; mais il s'emeut¹⁴ quantité de difficultés sur ce sujet. Les uns soutenaient par mille raisons qu'il fallait sortir de Paris, parce que, tant que l'on habiterait avec ses ennemis, il était impossible de se garantir de leurs embûches; que, si l'on faisait ce pas en arrière, ce n'était que pour mieux sauter, et qu'il valait bien mieux voir venir l'ennemi à soi que de l'avoir de quelque côté que l'on se tourne. Mais une Dentelle, qui avait autrefois servi à..., soutint qu'elle savait par expérience que de quitter Paris était perdre la partie, et qu'il valait bien mieux s'emparer du terrain et le disputer, que de l'abandonner sans espérance puis de le prendre après d'emblée; que, de plus, elle savait bien qu'ils ne manqueraient pas de partisans qui leur donneraient tous les jours de nouvelles forces et de nouvelles lumières des affaires; au lieu qu'étant hors de Paris, on n'en pourrait savoir que par des espions; et que le régiment des gardes étant tous les jours à l'affût pour les découvrir, ils en perdraient autant qu'ils en feraient sortir de leur armée.

Il s'emeut¹⁵ encore une seconde difficulté pour savoir si on ferait la guerre ouvertement; si on mettrait d'abord le siège devant quelque place et si on rangerait tout d'un coup l'armée en bataille, ou bien si on se ménagerait davantage, si on ne se contenterait pas de repousser les insultes, et si on ne se mettrait pas plutôt en état de faire une retraite honorable que de s'engager tout d'un coup dans des combats dont le seul appareil serait capable de les épouvanter. On fut encore partagé sur cet article. Les uns soutenaient que c'était trop hasarder que de donner bataille tout d'un coup, qu'il était difficile que des troupes qui n'avaient habité que parmi des femmes fussent si tôt aguerries, et que si elles venaient à la perdre, elles seraient perdues sans ressource et ne se rallieraient jamais. Les autres soutenaient que les premiers efforts étaient toujours les plus violents; que tel qui fournissait bien une car-

¹⁴*Emeut*, obsolete, in modern usage *il se leva* would be employed in such a case.

¹⁵See note 14.

rière n'était pas toujours à l'épreuve d'une seconde, et que les cœurs mal aguerris se ralentissaient assez tôt; que la moindre pluie et le moindre mauvais temps les rendraient toutes molles et sans vigueur; que, ne combattant pas à force ouverte, on les dissiperait toutes petit à petit; que deux millions n'étaient pas suffisants pour faire subsister si longtemps une armée si nombreuse, et que, quand leurs finances seraient épuisées, elles ne voyaient pas à qui elles pourraient avoir recours. Comme elles en étaient à toutes ces difficultés, une d'entre elles, dont je n'ai pu savoir le nom, les vint avertir qu'elle avait pratiqué sous main une affaire d'une haute importance, et que, moyennant une somme assez considérable, elle s'était rendue maîtresse de la Foire de Saint-Germain; mais qu'il lui était défendu d'en ouvrir les portes publiquement jusqu'au troisième de février, et que cependant il faudrait faire marcher toutes les troupes et garnir la place de toutes sortes de munitions. Ce dernier avis les emporta tout d'un coup; on résolut que l'on demeurerait dans Paris; que l'on tiendrait toujours l'armée en bataille, de peur d'être surprises; que l'on ferait tous les jours des sorties considérables, et que par ce moyen on pourrait se ménager sans rien craindre. Là-dessus on donna les ordres nécessaires à toutes les troupes, et on ordonna qu'elles fileraient petit à petit, et que, sans faire aucun bruit, elles se rendraient dans la place; ce qui fut exécuté ponctuellement jusqu'au troisième de février, auquel jour le généralissime Luxe, avec la Superfluité et le Vain-Orgueil, qui ne l'abandonnaient jamais, leur firent faire la revue et les rangèrent en bataille, comme vous verrez la suite.

Mais pendant que ce jour viendra,
Abandonnons un peu la prose
Et discourons sur autre chose;
Parlons de ce qu'il vous plaira.

Par le dieu qui lance les flammes,
Dites-moi pourquoi vos attrait
Ne seront-ils faits tout exprès
Que pour faire enrager nos âmes?

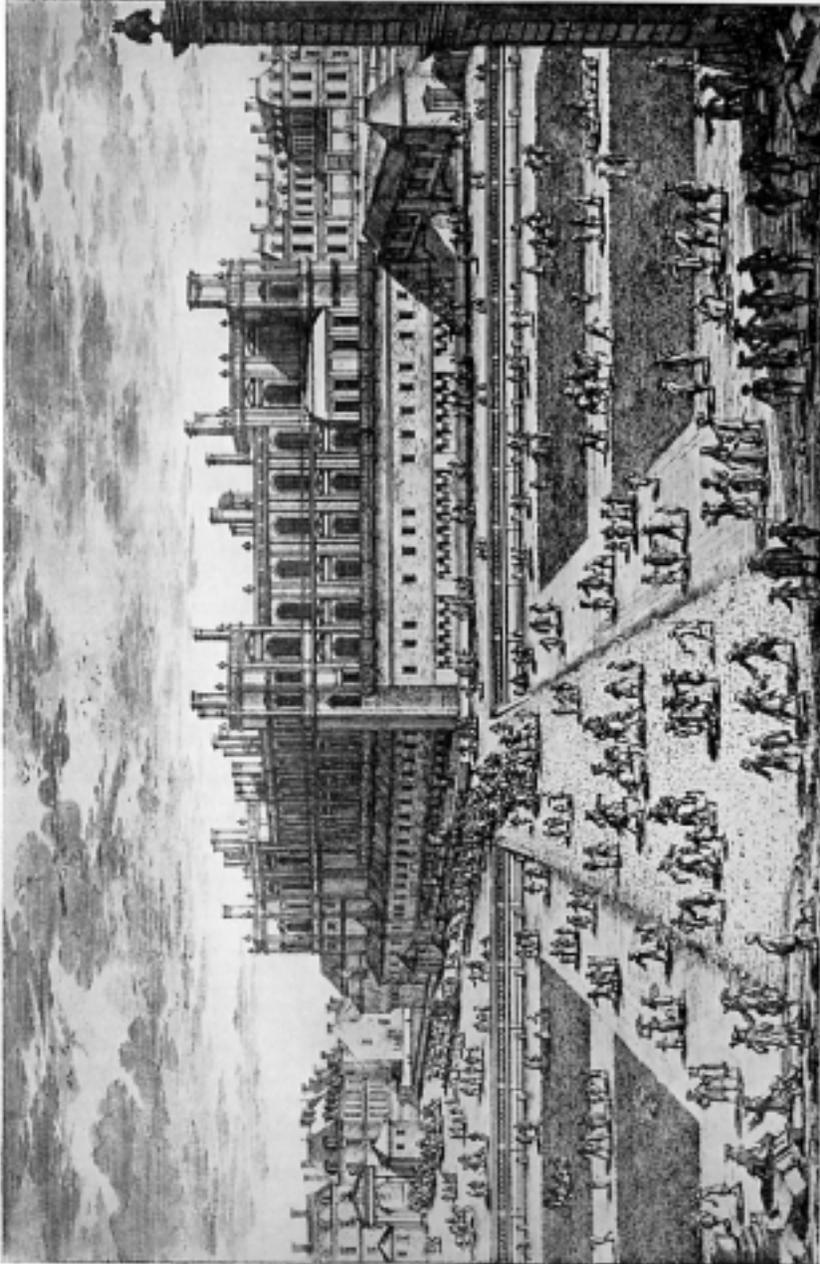


PLATE VI

SAINT GERMAIN-EN-LAY. FROM AN ENGRAVING OF THE PERIOD.

Vous, pour qui cent coeurs, chaque jour,
 Souffrent mille cruelles géhennes,
 Vous qui causez toutes leurs peines,
 Pourquoi n'aurez-vous point d'amour?

Quoi! ni le rang, ni le mérite,
 Le renom, l'esprit, ni le coeur,
 A votre inhumaine rigueur
 Ne feront point prendre la fuite?

Vous voyez où je veux aller;
 Et, comme vous êtes très fine,
 Je vois que vous me faites signe
 Sur ce fait de ne plus parler.

Tout beau! Muse trop libertine,
 Avez vous l'esprit de travers?
 Mêlez-vous de faire des vers;
 Vous êtes un peu trop badine.

L'ordre ayant été donné de la manière que vous avez entendu, le colonel Sotte Dépense, qui avait pris soin de la marche, fit arriver les troupes dans la place par quatre côtés différents, afin de donner moins de soupçon de leur entreprise.

Lors, comme j'ai vu dans l'histoire,
 On vit arriver à la foire,
 Sous de différents étendards,
 Des Dentelles de toutes parts;
 Mais, selon l'ordre expédié,
 On marchait enseigne pliée,
 Et, pour faire encor moins de bruit,
 L'on n'allait presque que de nuit;
 De peur qu'on ne demande: Qu'est-ce?
 On n'osa pas battre la caisse,
 Et chacun allait doucement,
 Tant le Point que le Passement.
 Qui pourrait nombrer chaque sorte

De ceux qui vinrent par la porte
 Qui prend le nom de Luxembourg?
 Combien par celle du faubourg,
 Et par les autres moins fameuses?
 Combien il en vint sourdement,
 Combien d'autres plus hautement?
 Pour vous en décrire l'histoire,
 Toute l'encre d'une escrtoire
 N'y pourrait pas suffire encore.
 Il en vint dont le pesant d'or
 N'aurait pas payé leurs dents creuses;
 Il en vint d'arrivés naguères
 Des pays septentrionaux;¹⁶
 Enfin il en vint des tonneaux,
 Tant de méchante, tant de bonne,
 Que le seul nombre m'en étonne.

Quand elles furent toutes arrivées dans la foire Saint-Germain, ce fut un désordre et une confusion épouvantables: chacun voulait avoir le premier rang; et comme l'ordre et les dignités n'avaient pas encore été décidés, n'ayant jamais été mis sur le tapis, ils se seraient tous égorgés les uns les autres, et les Pistolets, qui faisaient déjà feu, et qui savaient un peu mieux la guerre, allaient faire main basse, si le généralissime Luxe, accompagné de sa suite, ne fût venu mettre l'ordre parmi ces troupes de nouvelles impressions, qui s'imaginaient que pour être braves il ne fallait que faire du bruit, et jurer deux ou trois morguennes pour être aussi bons soldats que les Allemands. Aussitôt qu'ils furent arrivés, ils firent tracer deux lignes pour mettre l'armée en bataille, comme ils avaient déjà projeté. On distribua des quartiers à chaque troupe, et on chercha le poste le plus avantageux et le moins apparent que l'on pût pour l'artillerie, qui était composée de trois cents paires de canons¹⁷ à passements, tous chargés de quartiers de rondache et de chaînettes de rubans figurés, ce qui devait faire un fracas effroyable et emporter les régiments tout entiers. Deux cents Cravates volontaires tenaient la

¹⁶*Des pays septentrionaux* undoubtedly refers to Flanders, whose reputation as a lace-making country was growing.

¹⁷See note 1.

campagne et ne cherchaient partout qu'à faire le coup de pistolet. Ensuite on donna l'aile droite à commander au colonel Raguse, composée de six escadrons, chacun de cent cinquante ballots de Dentelles d'Angleterre, Dentelle façon d'Angleterre, et de Moresse.¹⁸ L'aile gauche était composée d'autant d'escadrons de neiges,¹⁹ de Rubans figurés et d'Agréments, et tous étaient commandés par le capitaine Orgoglio.

Le corps de bataille était de huit bataillons, tous bordés de deux rangs de Piquots en haie et soutenus par deux autres rangs de Pistolets.

Le premier était composé de cinq à six cents Caisses, toutes l'épée au côté, de Dentelles d'or, et commandées par le capitaine Brocard d'Or, et portait pour enseigne un Amour déguisé en broderie, avec de grands canons aux jambes et des rubans jusqu'aux bouts de ses souliers, en sorte qu'avec sa petite taille il ne ressemblait pas mal à un pigeon trapu, avec cette inscription en haut du drapeau: INGANNATOR DI DONNE, voulant témoigner que les beaux habits et les riches ornements étaient pour l'ordinaire ce qui surprenait le plus les femmes.

Le second était composé de quatre cents ballots de Dentelles de Flandre, de Dentelles du Hâvre, et était commandé par le colonel Point de Gênes, ayant pour enseigne la Reine de Suède ayant cette inscription: FAMOSA PER OMNES TERRAS.

Le troisième contenait cinq cents tiroirs de Dentelles de soie noire, commandé par le colonel Brocard-d'Argent, et portait dans son chapeau un diable fort lesté, fort poudré et fort affété, à qui bien des gens faisaient accueil, et un autre tout nu, à qui on donnait des coups de bâton, avec cette devise: FA TI VESTIRE, voulant dire qu'au siècle où nous vivons, pour être reçu favorablement, il faut être magnifique, et qu'à moins que d'être lesté il ne faut pas prétendre d'être considéré dans les compagnies.

Le quatrième était composé de trois cents grands coffres de Broderies d'or et d'argent, sous la conduite du colonel Somptuosité; leur drapeau était d'une étoffe précieuse et enrichi de broderie fort relevée, avec ces trois ou quatre mots: ET POUR LE POIL ET POUR LA PLUME, voulant marquer par là que la broderie était nécessaire pour la guerre, qu'elle servait à faire reconnaître les principaux chefs, et qu'elle était

¹⁸*Moresse* as mentioned earlier in the satire came *des bords de l'Ibère*. The designs were probably Moorish or of an arabesque character. See Mrs. Bury Palliser, *A History of Lace*, 1902, Plate XXXIII.

¹⁹*Neiges* according to the dictionary of Trévou was a *dentelle faite au métier, de peu de valeur*. The term is also applied to certain meshes of the fine Flemish laces.

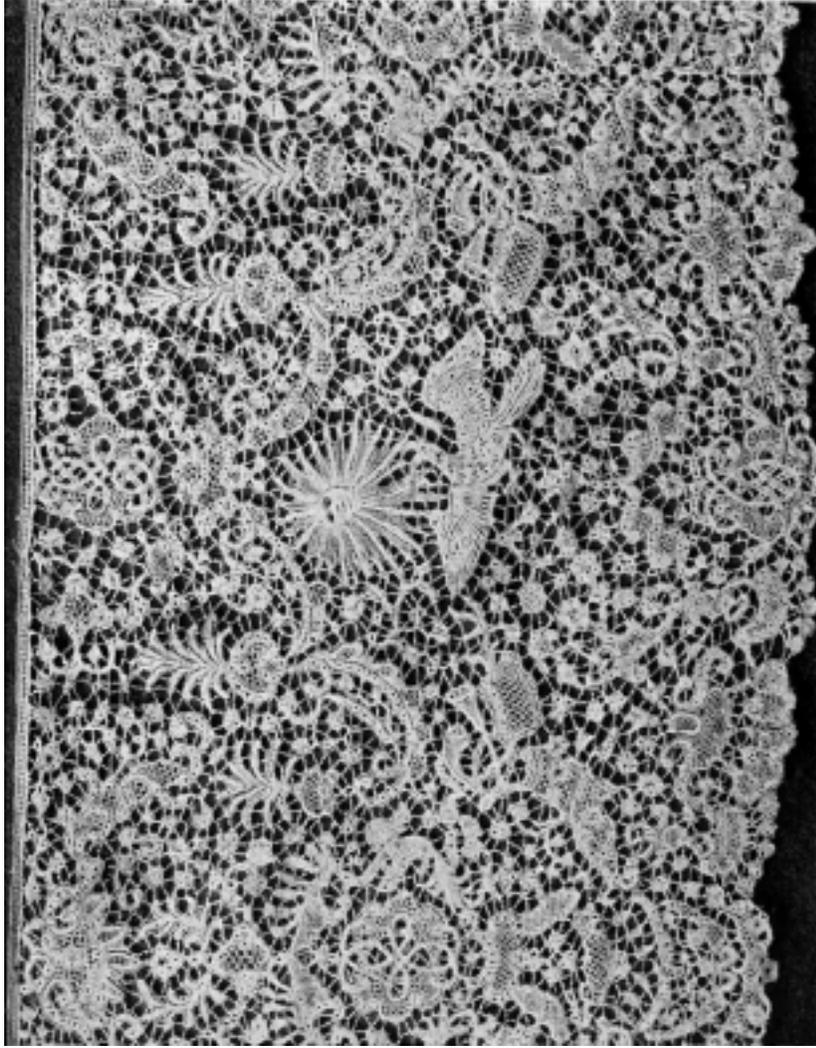


PLATE VII

BOBBIN LACE. BRUSSELS, DATED 1708. TYPE CALLED IN FRANCE FROM THE XVII CENTURY,
POINT D'ANGLETERRE. METROPOLITAN MUSEUM OF ART, NEW YORK.

aussi de grand usage durant la paix pour se donner quelque entrée parmi le monde.

Le cinquième était de huit cents ballots de Gueuses, commandé par le capitaine Parcimonia, et portait une enseigne assez sale et presque toute en lambeaux, où on lisait à peine ces mots espagnols: NO SIEMPRE RELUMBRA EL CORACON, qui signifiaient en notre langue que le cœur ne se rencontrait pas plus dans les personnes éclatantes que dans celles qui ne faisaient pas un si grand éclat.

Le sixième comprenait quatre cents caisses de Points de Gênes, Points d'Aurillac, Points d'Alençon, Points de Raguse, et quelques autres, qui marchaient sous la conduite d'un étranger nommé Point d'Espagne; leur enseigne était de toile de Hollande toute parsemée d'aiguilles et d'épées sans nombre, avec ces mots: DE L'AGO ALLA SPADA DURO PASSAGIO, ce qui voulait peut-être signifier que pour eux, qui avaient fait à l'aiguille et qui n'habitaient que parmi les femmes, il était difficile de s'accoutumer aux fatigues de la guerre.

Le septième contenait douze cents gros paquets de Boutons à queue, tant de canetille que de soie, commandé par le capitaine Agrément, et dans leur enseigne on voyait la figure d'un homme, l'épée à la main, qui remettait dans un sac quantité d'argent, dont une grande partie était comptée sur une table, avec cette inscription: SI NON AURO SALTEM GLADIO QUAERENDA LIBERTAS.

Le huitième était composé de cinq cents caisses de Dentelles écruës, que le lieutenant du colonel Brocard d'Or commandait, et l'on voyait ces mots écrits: GIA DI VANITA, HOR DI MARTE, E SIEMPRE SERVA, se plaignant de ce qu'elles étaient toujours esclaves, ou de Mars pendant la guerre, ou de la Vanité durant la paix.

Quand toutes ces troupes furent passées, et qu'elles eurent toutes pris leurs postes sur la première ligne, le généralissime donna des ordres pour faire avancer le reste qui devait composer la seconde; mais une petite Dentelle d'un pouce, qui avait quelque correspondance à la cour, vint avertir un grand Passement de Flandre, avec lequel elle avait eu quelque intrigue, pour lui avoir autrefois servi de pied, que l'on les venait attaquer avec tous les canons de l'artillerie, et que, s'ils n'abandonnaient ce poste, deux volées seules étaient capables de les foudroyer. Ce bruit, à quoi elles ne s'attendaient pas, passant aussitôt de caisses en caisses

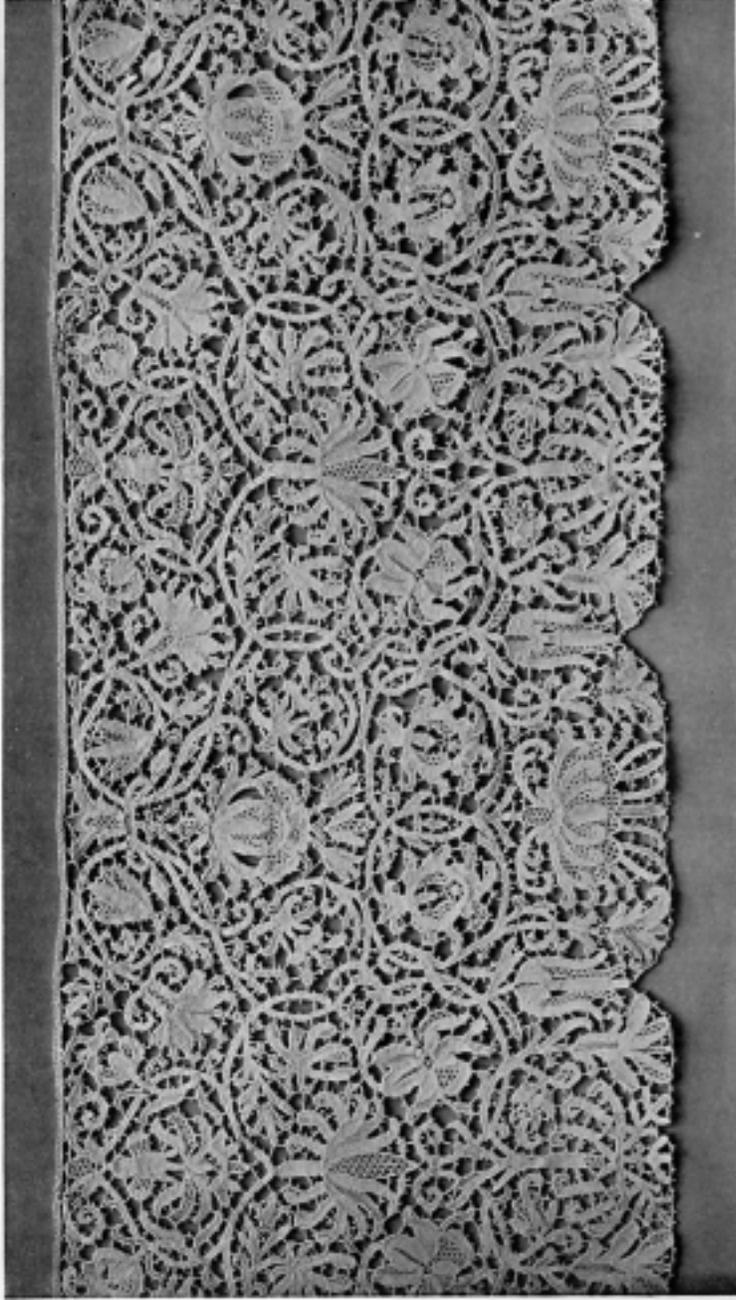


PLATE VIII

NEEDLE POINT LACE, XVII CENTURY TYPE, GENERALLY CALLED POINT D'ESPAGNE. METROPOLITAN MUSEUM OF ART, NEW YORK.

et de ballots en ballots, jeta une si grande épouvante parmi les soldats Passements, qu'il fut impossible de les retenir, et que, quelques efforts que purent faire les principaux chefs, ils ne furent pas capables de les arrêter: tous se débandèrent avec une telle confusion qu'en moins de rien on n'en vit plus paraître aucun sur les rangs.

Chacun, pour éviter l'assaut,
Se serait jeté d'un plein saut
Dans une plus noire caverne
Que ne sont celles de l'Averne.
Chacun pour sortir se pressait;
Une Dentelle un Point poussait;
Puis, pour éviter la tuerie,
On voyait une Broderie
Se voulant pousser par un coin,
Recevoir plus d'un coup de poing.
Un ballot poussait une caisse;
Et tant pour sortir on s'empresse,
Que maints Passements sur leur dos
Sentirent maints coups de Piquots.
Alors mesdames les Epées,
Voyant qu'elles étaient dupées,
Ayant les esprits mécontents
De s'être joint à telles gens,
Retournèrent tout en furie,
Tout droit à la Coutellerie;
Et pour messieurs les Pistolets,
Poussant mille et mille regrets,
Dans le dépit qui les accable,
Se donnèrent, dit-on, au diable,
Qu'ils s'en vengeraient un petit.
Pour cela, chez monsieur Petit
Ils firent soudain la retraite,
Où depuis ils tinrent diète,
Pour plus aisément convenir
De ce qu'ils pourraient devenir.

Le parti des rebelles ayant donc été dissipé de la sorte, toutes ces troupes épouvantées se retirèrent avec précipitation, du mieux qu'elles purent, dans les lieux où elles crurent avoir plus de protection, pour y avoir été autrefois assez bien reçues, et elles y demeurèrent quelque temps cachées. Cependant, pour les punir de leur révolte, on proposa de faire rendre un arrêt solennel, par lequel on aurait déclaré que tous les Points serviraient dorénavant à faire de la mèche, qui ne serait employée que pour les mousquets de la compagnie des mousquetaires du roi; que toutes les Dentelles serviraient à faire du papier, sur lequel on devait écrire leur condamnation, pour en envoyer la copie par toute la France; que toutes les Dentelles de soie, Dentelles écrues, Gueuses et autres sortes de Passements seraient employées pour faire des cordes, et qu'ainsi elles seraient envoyées aux galères à perpétuité pour servir de chaînes aux galériens, la bonté du roi ayant eu quelque pitié du poids et de la dureté de celles qu'il leur avait vu traîner à Marseille; que pour toutes les Broderies d'or et d'argent, que parce que par un faux avis on s'imagina qu'elles avaient excité cette sédition, on ordonna qu'elles seraient brûlées toutes vives. Pour les Epées, on les devait laisser à la Coutellerie, jugeant bien que ce serait une assez grande punition pour elles; mais pour les Pistolets, à cause du grand service qu'ils avaient rendu durant l'espace de plus de vingt années, on ferait leur composition meilleure, et on leur offrirait un vaisseau pour les porter en Portugal, où on les assurerait de leur faire trouver un emploi.

Ce sanglant arrêt, qu'on était sur le point de publier contre ces rebelles, les obligea de se tenir encore plus cachés que jamais; il y eut pourtant quelques Broderies et quelques Points qui, plus hardis que les autres, se hasardèrent de sortir les soirs en habits déguisés, et s'étant une fois rencontrés avec mesdames les Plumes dans une célèbre mascarade qui se fit sur la fin du carnaval, dont le dessein était de représenter LE TRIOMPHE DE L'AMOUR,²⁰ ils renouvelèrent l'étroite amitié

²⁰In the *Memoires sur Madame de Sévigné*, Vol. II, page 490, we find the following remark upon *le Triomphe de l'Amour*:—

“Ce passage est curieux, en ce qu'il nous apprend à quelle époque fut donnée pour la première fois cette pastorale en musique, à trois parties, avec intermèdes, que nous pensions dater seulement de 1672, année où elle fut encore représentée devant le roi, à Saint-Germain-en-Laye. Il faut l'ajouter aux deux ballets royaux *l'Impatience et les Saisons*, que M. Walckenaer pensait avoir été les seuls qui furent dansés en 1660 et 1661.” For fuller notes see Mrs. Bury Palliser, and *Variétés Historiques et Littéraires*. Also *Recueil de pièces volantes et curieuses en prose et en vers, revues et annotées par M. Edouard Fournier*, chez P. Jannet, MDCCCLV; from which some of the preceding notes are partial translations.

qu'ils avaient toujours eu ensemble pour s'être trouvé dans les mêmes occasions, ayant tous été employés toute leur vie pour plaire aux dames. Quelques uns d'entre eux, tombant adroitement sur le sujet de leur disgrâce, semblaient ne se plaindre pas tant d'être bannis pour jamais de la société des hommes, comme de ne pouvoir plus travailler avec les Plumes à de si glorieuses conquêtes, quoique par une fausse humilité ils avouassent qu'ils ne pouvaient pas prétendre d'y avoir jamais travaillé avec autant de succès.

Ainsi les Points, les Broderies,
Gagnèrent, comme on fait souvent,
Par ces adroites flatteries,
Les Plumes, qui vont à tout vent.
Ces ornements des jeunes têtes
Leur promettent déjà mille et mille conquêtes;
Se voyant ainsi caresser,
Et se joignant à ces rebelles,
Protestent désormais de quitter leurs ruelles
Si l'on ne les veut exaucer.

Par ces beaux discours, les Plumes s'engageaient déjà à l'étourdi dans le parti de ces misérables; et je ne doute pas que ces gens qui font tout à la légère ne les eussent servi comme ils leur avaient promis, si l'Amour, qui faisait lui-même son personnage dans cette célèbre mascarade, voyant que toutes ces pratiques lui pourraient apporter de grands dommages pour le rétablissement de ses affaires: car, se voyant déjà privé du secours des Dentelles et des Passéments, qui lui avaient rendu de si grands services, il appréhendait extrêmement de se voir encore abandonné des Plumes, qui étaient pour lors les seules forces qui lui restaient, et dont il tirait le plus d'avantage, prévoyant bien que, ne pouvant s'en passer absolument, il serait contraint d'arracher plutôt celles de ses ailes pour les prêter aux galants qu'il employait pour son service, étant absolument impossible qu'ils pussent réussir dans leurs entreprises sans leur aide, et que lui-même, après cela, n'en ayant plus, ne pouvant plus voler si



PLATE IX

BOBBIN LACE. EARLY TYPE OF BINCHE. FLEMISH, XVII CENTURY. METROPOLITAN MUSEUM OF ART, NEW YORK.

haut, serait obligé de camper sur terre, et de se réduire, comme autrefois, parmi les bergers, ne pouvant paraître à la cour ni s'élever à de plus hautes conquêtes.

Ces considérations le portèrent à rompre la partie qui s'était liée, et, pour le faire de meilleure grâce, il s'avisa d'offrir lui-même aux Passements d'employer le crédit qu'il avait à la cour pour leur rétablissement, les priant de se reposer sur lui du soin et de la conduite de cette affaire; que la reconnaissance des services qu'ils lui avaient rendus jusqu'ici, l'obligeait à l'entreprendre, et qu'il ne doutait pas d'y pouvoir réussir pourvu qu'ils ne précipitassent rien et qu'ils se gardassent d'irriter la cour de nouveau par leur désobéissance.

Lors, considèrent mûrement
L'effet de son engagement,
Et que, s'il les voulait défendre,
Au lieu de leur faire faux bond,
L'utilité qu'il pouvait prendre,
S'engageant pour eux tout de bon,
Le petit dieu, plein de finesse,
Résolu de les servir mieux,
S'adressa, d'un air plein d'adresse,
Au plus galant des demi-dieux.

Ce n'était pas d'aujourd'hui qu'il avait de secrètes pratiques avec lui; ils avaient toujours tant d'affaires ensemble qu'ils semblaient ne se pouvoir passer l'un de l'autre; mais l'occasion lui était d'autant plus favorable qu'il venait tout de nouveau de le faire ouvertement déclarer de son parti, en sorte qu'il avait tout lieu d'espérer un succès favorable à sa requête. En effet, il ne se trompa pas: notre demi-dieu fut ravi de tant d'obligation qu'il lui avait, en sorte que par son crédit il obtint de la cour l'élargissement de quelques-uns de ces misérables que l'on avait pris prisonniers pour en faire l'exemple des autres, avec l'entière liberté pour tout le reste, dont ils jouissent maintenant en faveur de l'Amour.

Mais après que ce dieu vient de nous faire voir
Le crédit qu'il avait en France
Pensez-vous qu'il soit temps de faire résistance?
La plus prude, comme je pense,
Pourrait bien, sans rougir, céder à son pouvoir;
Et quoi qu'en votre humeur altière,
Vous le preniez pour un oison,
Vous avez beau faire la fière,
Il saura bien un jour vous mettre à la raison.

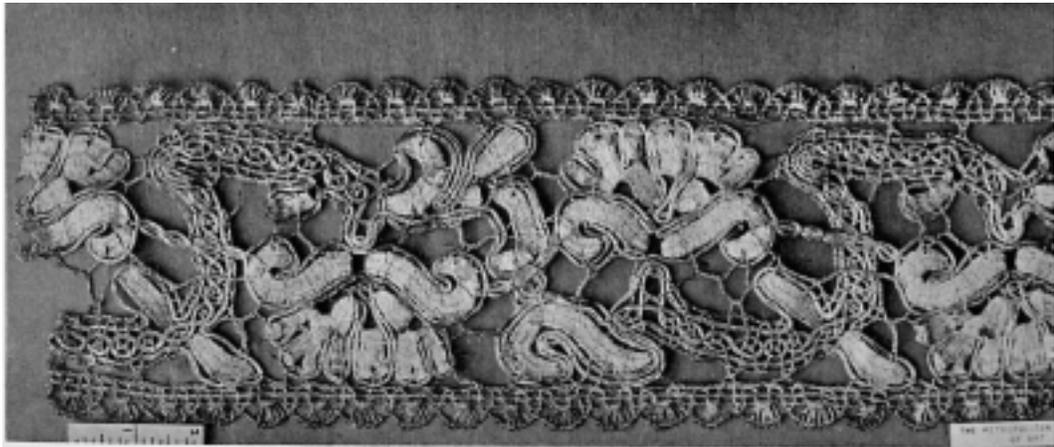


PLATE X

METAL BOBBIN LACE. XVII CENTURY. METROPOLITAN MUSEUM OF ART, NEW YORK.



PLATE XI
L'Orgueil Espagnol Surmonté par le Luxe François. FROM A XVII CENTURY SATIRICAL PRINT.

DÉCLARATION CONTRE LE LUXE DES HABITS,
CARROSSES ET ORNEMENTS.
PARIS, 27 NOVEMBRE, 1660.

. . .¹ Tant qu'elle a duré, de nous appliquer autant que nous l'aurions souhaité à réformer le dedans de notre royaume, nous n'avions pas laissé néanmoins de défendre par divers édits les dépenses superflues et luxe des habits, qui sont des abus inévitables dans les états florissants, et qu'on a toujours tâché de réprimer dans ceux qui ont été les mieux policés: mais nos défenses, quoique souvent renouvelées, n'ont pas produit tout l'effet que nous en attendions, soit par la licence de nos armées, où il était plus difficile de les faire observer; soit par l'artifice de ceux qui profitent de ces vaines dépenses, lesquels au lieu de l'or et de l'argent que nous défendions, inventaient sans cesse d'autres ornements également ruineux à nos sujets; à quoi nous réservant de pourvoir en un temps plus tranquille, nous nous sommes relâchés quelquefois de l'exacte observation de nosdits édits. Mais aujourd'hui qu'il a plu à Dieu de nous redonner la paix, et avec elle les moyens de veiller plus soigneusement que jamais au bien de nos peuples, pendant que nous nous appliquons incessamment à chercher et pratiquer toutes les autres voies possibles de leur soulagement, nous avons résolu de couper, s'il se peut, ce mal jusqu' en sa racine par des défenses plus exactes, et qui soient mieux observées, nous y croyant d'autant plus obligés qu'il intéresse principalement ceux de nos sujets, auxquels il semble que nous devons une affection plus particulière, comme étant les personnes les plus qualifiées de l'état, et toute notre noblesse, que ces sortes de dépenses in-

¹Apparently something is missing here. See note 7 in *La Révolte*, p. 15.

commodent notablement après celles qu'elle vient de faire dans nos armées, et qu'elle est obligée de continuer à la suite de notre cour: à ces causes, après avoir fait mettre le tout en délibération, nous avons statué et ordonné, statuons et ordonnons par ces présentes signées de notre main ce qui suit.

PREMIÈREMENT. Faisons très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes, tant hommes que femmes, de quelque qualité et condition que ce soit, de porter à l'avenir, à commencer du premier jour de janvier prochain, en leurs habits, manteaux, casaques, juste-au-corps, robes, jupes et autres habits généralement quelconques, mêmes en leurs cordons, baudriers, ceintures, porte-épées, aiguillettes, écharpes, jarrettières, gants, noeuds, rubans tissus, ou tels autres ornements, aucunes étoffes d'or ou d'argent, fin ou faux, à la réserve des boutons d'orfèvrerie sans queue, boutonnières d'or et d'argent, ni autres agréments quelconques, et ce, aux endroits seulement où lesdits boutons sont nécessaires, à peine de confiscation desdites étoffes, habits et ornements, et de quinze cents livres d'amende applicables, le tiers à l'hôpital des lieux, l'autre tiers à l'hôpital général, et l'autre tiers au dénonciateur et aux officiers qui auront fait les captures: n'entendons néanmoins en ce comprendre, les casaques des gens-d'armes et chevaux-légers de notre garde.

II. Comme aussi pareillement nous défendons de mettre sur lesdits habits, tant d'hommes que de femmes, ou autres ornements, aucune broderie, piqûre, chamarrure, guipure, passements, boutons, houppes, chaînettes, passepoils, porfilures, cannetille, paillettes, noeuds et autres choses semblables, qui pourraient être cousues et appliquées, et dont les habits et autres ornements pourraient être couverts et enrichis: voulant que les plus riches habillements soient de drap, de velours, taffetas, satin, et autres étoffes de soie unies ou façonnées, non rebrodées, et sans autres garnitures que de rubans, seulement de taffetas ou de satin uni.

III. Ne pourront en outre nos sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, à commencer du premier avril prochain, faire porter à leurs pages, laquais, cochers et autres valets, vêtus de livrées, aucuns habits de soie ou bande de velours, satin, ou autres étoffes de soie. Voulons qu'ils soient vêtus d'étoffe de laine, avec deux galons ou passements de la grandeur d'un pouce au plus, sur les coutures et extrémités des habits seulement.



PLATE XII

A LADY WITH ONE OF THE SUMPTUARY EDICTS IN HER HAND AND A MAID RIPPING LACE FROM THE LADY'S GARMENTS. FROM A XVII CENTURY ENGRAVING.

IV. Défendons pareillement à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de se servir de carrosses, litières, calèches, chaires, housses, selles de chevaux et fourreaux de pistolets, où il y ait aucune dorure, broderie d'or ni de soie, frange d'or ou d'argent, fin ou faux, à commencer dudit jour premier janvier prochain, sur les mêmes peines que dessus.

V. Désirant pareillement empêcher les dépenses excessives qui se font en passements, dentelles et autres ouvrages de fil dont la plupart viennent des pays étrangers, nous faisons expresses inhibitions et défenses à tous marchands, et autres personnes, à commencer du jour de la publication des présentes, de vendre ni débiter aucuns passements, dentelles, entre-toiles, points de Gênes, points-coupés, broderies de fil, découpures et autres ouvrages de fil quelconques faits en pays étrangers, ni autres passements ou dentelles de France, que de la hauteur d'un pouce au plus, à peine de confiscation et de quinze cents livres d'amende applicables comme dessus. Et pour l'exécution des présentes, voulons qu'il soit fait exacte perquisition et recherche dans les maisons et boutiques des marchands. Et comme depuis quelque temps l'usage des canons¹ en bas de toile a été introduit dans ce royaume avec un excès de dépense insupportable, par la quantité de passements, points de Venise, Gênes, et autres ornements dont ils ont été chargés, nous en défendons absolument l'usage, si ce n'est qu'ils soient de toile simple, ou de la même étoffe qui est permise pour les habits, sans dentelle ni ornements quelconques: et ce, à commencer du premier janvier. Permettons néanmoins à nos sujets, de se servir des collets et manchettes, seulement garnis des passements qu'ils auront lors de la publication des présentes, et les user pendant un an, sans pouvoir acheter ni porter ledit temps passé, autres passements à leurs collets et manchettes, sinon une seule dentelle de la hauteur d'un pouce au plus, fabriquée dans le royaume; et pourront les marchands, envoyer et transporter librement hors du royaume, sans payer aucuns droits de sortie, les passements qu'ils auront d'autre qualité que celle ci-dessus. Si donnons en mandement, etc.

¹See note 1 in *La Révolte des Passements*.

ROYAL PROCLAMATION OF 1665 ESTABLISHING THE MANUFACTURE OF THE POINTS DE FRANCE

LOUIS, PARA LA GRÂCE DE DIEU ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, A tous présents & à venir, Salut. Après avoir glorieusement établi la paix dans notre Royaume, Nous avons porté nos soins à la réformation des désordres que la licence de la guerre y avait glissés, & à faire recueillir à nos Sujets les fruits d'une tranquillité bien assurée, & comme le commerce est une des sources des plus fécondes, qui apporte l'abondance parmi les peuples, & l'une des meilleures marques des Etats les mieux policés, aussi. Nous nous sommes particulièrement appliqués à le faire fleurir dans notre Royaume, en y établissant toutes sortes de Manufactures capables d'occuper nos Sujets & d'empêcher le transport des deniers dans les Pays Etrangers: C'est par ces considérations que Nous avons toujours très favorablement traité ceux qui se sont présentés pour faire les Etablissements desdites Manufactures, & que nous leur avons non seulement accordé les privilèges convenables à leurs propositions, mais encore fait des avances considérables de nos deniers pour en faciliter l'exécution; C'est aussi ce qui a conuié¹ nos bien aimés Jean Pluymers, Paul & Catherine de Marcq de nous faire proposer l'Etablissement de la Manufacture des Ouvrages de Fil à la manière des Points qui se font à Venise, Gênes, & Pays Etrangers, tant à l'Aiguille qu'au Coussin dans toute l'étendue de notre Royaume, que l'on nommera Points de France, & les moyens qu'ils auraient d'en pourvoir suffisamment & à fort juste prix tant notre Maison Royale, Cour,

¹*Conuié*, obsolete; the modern word would be *poussé*.

& Suite, que le reste de nos Sujets. A CES CAUSES, & désirant d'autant plus favorablement traiter lesdits Pluymers & de Marcq, que notre aimé & féal Conseiller en notre Conseil Royal, Sur-Intendant & Ordonnateur général de nos Bâtimens, Arts & Manufactures de France, le sieur Colbert, Nous a fait connaître que l'exécution de ladite proposition peut occuper & donner la subsistence à une infinité de pauvres gens, & modérer le prix desdits Ouvrages, qui tournera à l'avantage de nos Sujets: Comme aussi d'empêcher par ce moyen la sortie des sommes de deniers très considérables hors de notre Royaume. De l'avis de notre Conseil, qui a vu les Articles proposés par lesdits Pluymers & de Marcq, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité, Nous avons permis, octroyé & accordé, & par ces présentes signées de notre main permettons, octroyons & accordons au dits Pluymers & de Marcq, d'Etablir dans notre Royaume, Terres & pays de notre obéissance, pendant le temps & espace de Neuf années, la Manufacture de toutes sortes d'ouvrages de Fil à la manière des Points qui se travaillent à Venise, Gênes, & en Pays Etrangers, tant à l'Aiguille qu'au Coussin, ou en quelque sorte & manière que ce puisse être, que l'on nommera Points de France, aux clauses & conditions portées par lesdites présentes; savoir est, que lesdits Pluymers & de Marcq seront tenus d'établir en notre Royaume ladite Manufacture avec tant d'abondance & de perfection qu'il se fait à présent endites Villes de Venise, Gênes & ailleurs, & Pays Etrangers, et pour cet effet faire venir en cedit Royaume jusqu' à trente Maîtresses & principales ouvrières de Venise, & deux cents Filles ou Femmes des meilleures ouvrières de Flandres, les distribuer dans les Villes du QUESNOY, ARRAS, REIMS, SEDAN, CHÂTEAU THIERRY, LOUDUN, ALENÇON, & AURILLAC en Auvergne, pour fournir à l'instruction desdites filles & femmes desdites Villes ou ailleurs, qui s'appliqueront auxdits ouvrages, en sorte que deux années après l'enregistrement des présentes, il y ait dans lesdites Villes Seize cents Filles actuellement travaillantes auxdits ouvrages; Savoir à Arras trois Maîtresses de Venise, & trente ouvrières de Flandres, trois cents de la Ville ou pays circonvoisin. Au Quesnoy, deux Maîtresses de Venise, cinquante de Flandres, cinquante de la Ville ou pays circonvoisin. A Reims, six de Venise, quarante de Flandres, deux cents de la Ville & pays circonvoisin. A Sedan, deux Maîtresses de Venise, vingt



PLATE XIII
PORTRAIT OF COLBERT BY MIGNARD. PALACE OF VERSAILLES.

de Flandres, deux cents de la Ville ou pays circonvoisin, A Château Thierry, quatre Maîtresses de Venise, douze de Flandres, deux cents de la Ville & pays circonvoisin. A Loudun, trois Maîtresses de Venise, vingt de Flandres, deux cents de la Ville ou pays circonvoisin. A Aurillac, trois Maîtresses de Venise, deux cents de la Ville ou pays circonvoisin. Quoi faisant, Nous avons permis & sera loisible auxdits Pluymers & de Marcq seuls, de faire fabriquer lesdits Ouvrages que l'on nommera Points de France à la manière de ceux qui se font à Venise, Gênes, ou ailleurs en pays étrangers, tant à l'Aiguille qu'au Coussin, en quelque autre sorte & manière que ce soit, pendant le temps de neuf années, à la charge néanmoins qu'ils ne pourront empêcher les ouvrières qui travaillent aux Dentelles, Passements & Guipures, tant de Fil que de Soie, de continuer leurs ouvrages en la manière accoutumée, sans toutes fois que lesdites ouvrières, ni autres puissent s'entremettre en ladite Manufacture desdits ouvrages des Points de France, ni même de se servir ou imiter en quelque manière ou façon que ce puisse être les patrons & dessins desdits Entrepreneurs, sous peine de confiscation & de punition; Que les Etrangers & Etrangères qui sont actuellement à ladite Manufacture suivant l'état qui en sera donné, seront sensés regnicolés & naturalisés, en vertu de la présente Déclaration, & comme tels pourront disposer de leurs biens, & leurs héritiers y succéder en toute liberté. Sera fait incessamment des dessins de tous lesdits ouvrages, & particulièrement de ceux qui seront nécessaires pour notre Maison Royale par nos Peintres ordinaires, ou par ceux qui seront choisis par lesdits Entrepreneurs, le tout à nos frais & dépense. Les grands Maîtres de notre Garderobe, Dames d'Honneur & D'atour des Reines & autres Officiers qui ont soin de faire faire les fournitures des Maisons desdits ouvrages, les prendront à la fabrique desdits Entrepreneurs, lesquels seront tenus de les livrer à cinq pour cent de profit. Sera permis auxdits Entrepreneurs de tenir quatre Magasins en notre bonne Ville de Paris, l'un dans les Galeries du Louvre, qui leur sera donné par nos ordres, par le Surintendant de nos Bâtimens, & les trois autres en tel lieu qu'ils les voudront choisir, sur lesquels Magasins ils pourront mettre un Tableau de nos Armes avec cette Inscription, MANUFACTURE ROYALE DES POINTS, PASSEMENTS, ET OUVRAGES DE FIL DE FRANCE. Lesquelles Maisons & Magasins seront exempts de la

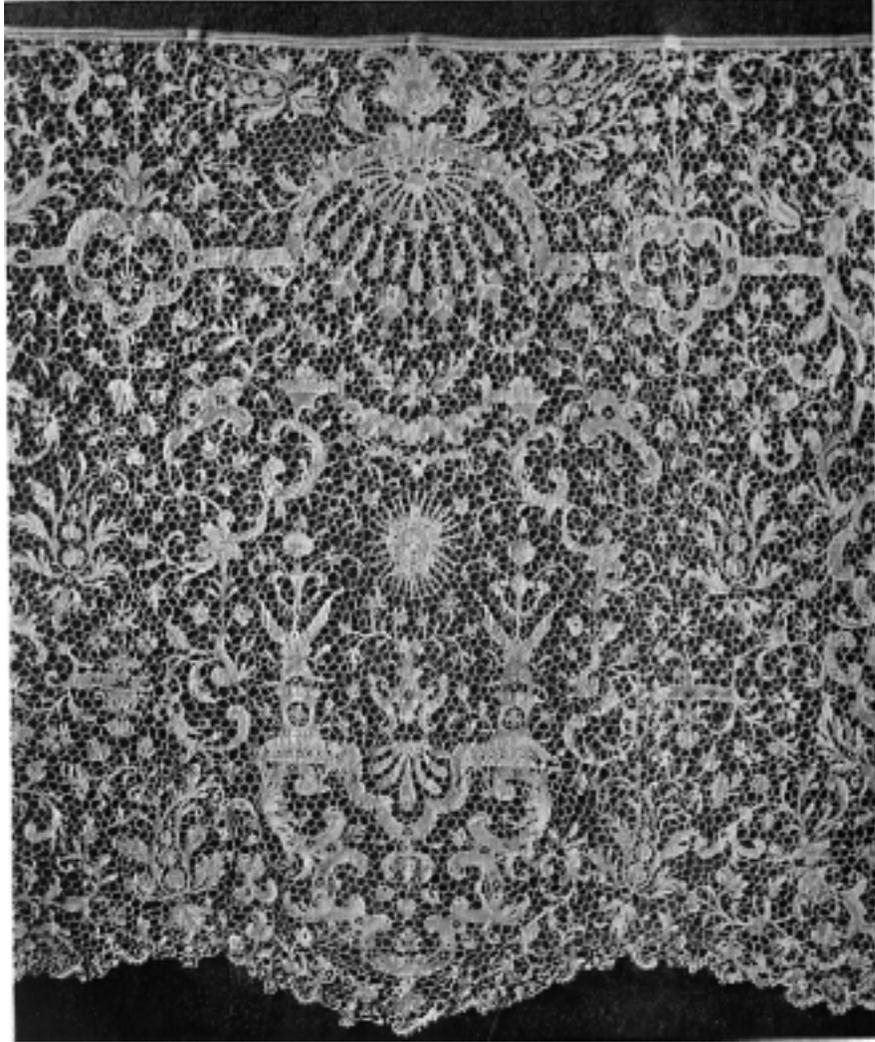


PLATE XIV

NEEDLE POINT LACE, *Point de France*. FRENCH, LAST QUARTER OF THE XVII
CENTURY. METROPOLITAN MUSEUM OF ART, NEW YORK.

Visite des Maîtres & Gardes des Marchandises, Arts & Métiers. Que les Maisons où seront faits lesdits Etablissements seront exemptées de Logements de gens de guerre, & ceux qui y demeureront seront auxdites Manufactures exemptés de guet & garde, & de toute autre charge de Ville. Que les Ouvrières qui seront obligées pour lesdits Entrepreneurs, seront tenues de travailler avec assiduité auxdits ouvrages pendant le temps de leur obligé, sans qu'ils en puissent être déchargés pour quelque cause & occasion que ce puisse être, & à cet effet les Officiers ordinaires de police y tiendront soigneusement la main. Que tous les Ouvrages ainsi fabriqués dans notre Royaume transportés au dedans & au dehors d'icelui, seront exempts de paiements de tous droits d'entrées & des sorties, & généralement quelconques. Et pour donner moyen auxdits Entrepreneurs de supporter avec plus de facilité les frais qu'il conviendra faire pour ledit Etablissement, Nous avons ordonné, Voulons, & nous plaît, que par les Trésoriers de nos Bâtiments, & par les ordres dudit Surintendant d'iceux, il soit payé & délivré auxdits Pluymers & de Marcq, la somme de Six mil livres pour chacun Etablissement au nombre de six; attendu que les Villes d'Aurillac, Sedan & Alençon, ont déjà un nombre assez considérable d'ouvriers, montant ensemble à la somme de Trente six mil livres, laquelle somme sera payée, savoir dix-huit mille livres comptant, & pareille somme lors que lesdits Etablissements seront achevés, & que lesdites seize cents Ouvrières se trouveront actuellement travaillantes dans lesdites Villes, de laquelle somme de Trente six mille livres audit cas, Nous avons fait & faisons Don, en tant que besoin serait par ces présentes. Qu'il sera permis auxdits Pluymers & de Marcq, de mettre plus ou moins d'ouvriers & d'ouvrières dans lesdites Villes, en donnant avis audit Surintendant de nos Bâtiments du nombre qu'ils voudront établir en chacunes d'icelles. Que pour l'exécution des présentes ledit Surintendant général de nos Bâtiments, Arts & Manufactures de France, établira en chacune Ville un Contrôleur pour tenir Registre & avoir l'oeil que lesdits Entrepreneurs exécutent ponctuellement le contenu en cesdites présentes, & en delivrent leurs certificats, lequel Contrôleur dressera l'état de tous les Ouvriers & Ouvrières Etrangers qui devront jouir du privilège de naturalité & sur les certificats qui seront par lui délivrés, les Marchandises de leurs Manufactures passeront dans tous les Bureaux sans payer aucun droit. SI DONNONS EN

MANDEMENT A nos aimés & féaux Conseillers les gens tenant notre Cour de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides à Paris, & à tous nos autres Officiers qu'il appartiendra, que les présentes ils fassent lire, publier, & registrer, & du contenu en icelles jouir, & user lesdits Pluymers & de Marcq, leurs successeurs, & ayant cause pleinement & paisiblement, sans permettre qu'il y soit apporté aucun trouble ou empêchement, nonobstant tous réglemens à ces contraires, auxquels Nous avons dérogé pour ce regard, & dérogeons par ces présentes. CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours. Nous avons fait mettre notre à sceau à cesdites présentes, sauf en autre chose notre droit & l'autrui en toutes. DONNE à Saint-Germain-en-Laye au mois d'Août, l'an de grâce mille six cents soixante cinq. Et de notre Règne le vingt-trois. Signé LOUIS. Et plus bas Par le Roi, DE GUENEGAUD A côté, Visa, SEGUIER. Pour servir aux Lettres Patentes pour l'établissement de toutes sortes d'ouvrages de Fil, & scellées du grand sceau de cire verte en lacque de soie rouge & verte. Et tout au bas est écrit. Vu au Conseil, signé, COLBERT. Registrée. Oui le Procureur Général du Roi pour être exécutées selon leur forme & teneur. A Paris en Parlement le quatorzième jour d'Août mille six cents soixante-cinq. Signé, ROBERT.

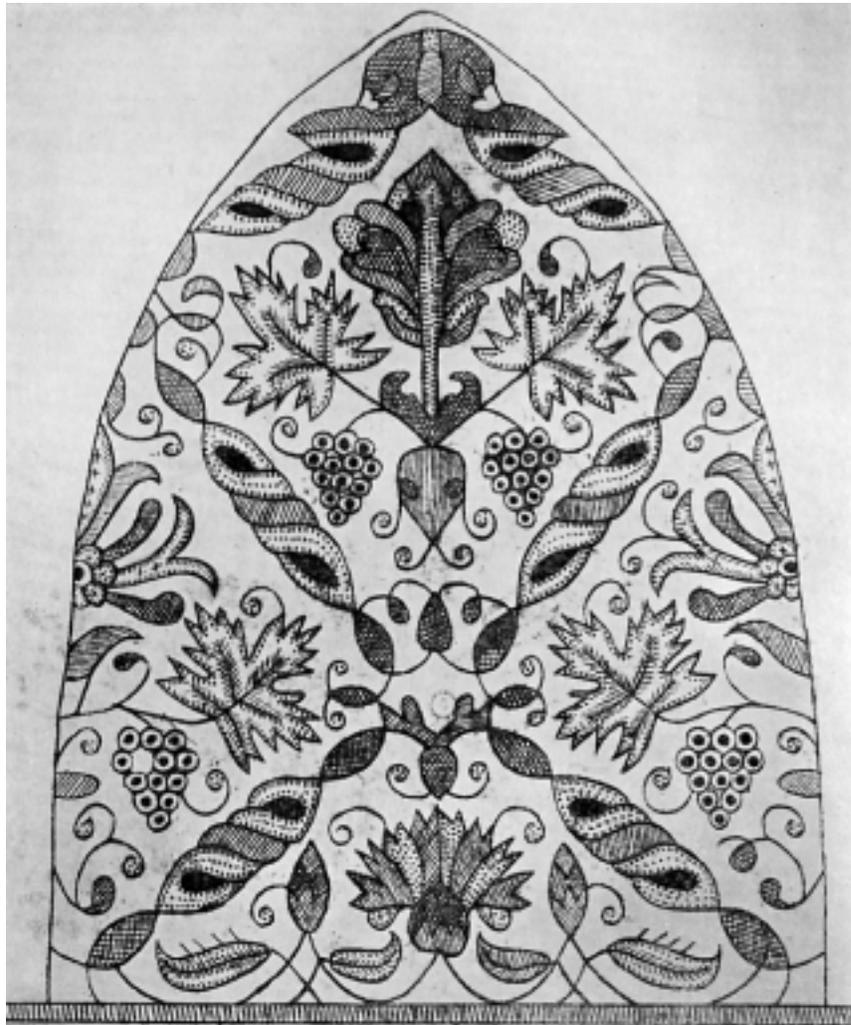


PLATE I

DESIGN FOR AN EMBROIDERED CAP. ENGLISH, XVI CENTURY. FROM A MANUSCRIPT IN THE COLLECTION OF THE LATE MRS. J. P. MORGAN, NEW YORK. MANY OF MR. WACE'S SLIDES REPRESENTED EMBROIDERIES OF THIS TYPE AND PERIOD.



CLUB NOTES

THROUGH the kindness of Mrs. F. Leonard Kellogg, the Annual Meeting for 1930 was held at her house, on February 7th.

The speaker of the afternoon was Mr. Alan J. B. Wace, Deputy Keeper, the Victoria and Albert Museum, London, who spoke on English embroideries from the time of Queen Elizabeth to that of Queen Anne—to the great pleasure of the large audience of the Club members who gathered to hear him. Mr. Wace emphasized the importance of the Reformation, especially the dissolution of the monastic houses, in altering the basis of English art by removing the patronage of the Church and substituting that of the new nobility which sprang up to replace that removed by the Wars of the Roses. This process increased the demand for textiles which was at the same time encouraged by trade with the East and West which brought home new ideas. The more sober black work of the earlier domestic embroideries, often thought to have been introduced by Catherine of Aragon although there are indications in wills of the late XV century that it was known before her arrival, gave way in the Elizabethan age to brilliant polychrome embroidery in silk and gold and silver. At the same time the restrained designs of the black work change into designs which suggest embroidered flower gardens. These naturalistic floral designs became stiffer as the XVII century advanced and taste gradually evolved toward larger and bolder patterns which betray classical influence in their acanthus-like foliage

and finally to florid polychrome designs for crewel work hangings, so characteristic of the period, which with their Indian and Chinese motives indicate the beginning of the reign of Chinoiserie.

The English have always been expert needleworkers, and to see such well chosen illustrations as Mr. Wace showed with his very illuminating talk was inspiring to our workers as well as to students and collectors of old needlework.

On February 26th the Club met for luncheon at the Cosmopolitan Club. Each member was asked to bring a piece of her own handiwork or some favorite piece from her collection. The resulting informal exhibition was both interesting to the collectors and entertaining and stimulating to those who work themselves.

Three of our members gave short talks which were much enjoyed. Miss Whiting the Club's first President, spoke of the girls' industrial classes which she had visited in India, for teaching embroidery and lace-making and which she considered a sign that the manual skill of that country was not to be allowed to lapse with the introduction of the machine.

Mrs. Lockwood spoke delightfully of the work of our forbears.

Mrs. Harris R. Childs spoke for the modern workers of *gros point* and *petit point* furniture coverings and wall hangings. She showed some of her own work, describing the search among old examples for inspiration in design and the adaptation of old pieces to modern uses.

Mrs. George A. Plimpton invited the Club to see her samplers on the 26th of March. They had been gathered as part of Mr. Plimpton's well-known collection of various things reflecting aspects of education. The earliest of the samplers date from the middle of the XVII century. They are mostly of English and American origin although there are also examples from other countries. In addition to the samplers, the Club enjoyed the collection of portraits of writers and famous men and women, among which is an interesting portrait of Queen Elizabeth, by an unknown painter, which we reproduce. That great lady was an excellent embroiderer herself and wore much lace and embroidery all her life.

The Brooklyn Museum very kindly arranged a meeting for the Club on the morning of April 21st when Dr. Tassilo Adam, the Curator of the Oriental Section, spoke on the subject of the Arts of the Dutch East



PLATE II

PORTRAIT OF QUEEN ELIZABETH BY AN UNKNOWN ARTIST. COLLECTION OF
MR. GEORGE A. PLIMPTON, NEW YORK.

Indies, illustrated by motion pictures and with special reference to batik textiles. In the afternoon of that day the Museum was to give a first showing of additions to its collection of Dutch East Indian art and the Club members were invited to stay for this event, and to see Miss Ruth St. Denis dance a group of Oriental dances in the Sculpture Court.

On April 23rd, Mrs. William H. Woodin very kindly invited the members of the Needle and Bobbin Club to see a collection of beautiful bookbindings belonging to Mr. Woodin, and to hear a talk on modern hand-woven fabrics by Mrs. Jay Hambidge who had designed and woven the simple and beautifully coloured materials that she showed. She uses both silk and wool in her weaving. Some of the fabrics had been made into garments and scarves.

In the autumn, Mrs. Reginald de Koven, although not then a member of the Club, was kind enough to invite the Club to her house on December 18th. Of especial interest to the Club were the many examples of needlework screen panels and chair seats. Many of these were worked by Mrs. de Koven herself from old designs. Others were old pieces which Mrs. de Koven had repaired and restored in the most expert manner. The variety of stitches and designs for this work are far greater than is generally known, so that the opportunity of seeing Mrs. de Koven's examples was particularly appreciated.

On January 8th, 1931, the members of the Club had the privilege of seeing the collection of Mrs. Philip Lehman. The magnificent and well-known collection of paintings, chiefly Italian and Flemish primitives, evoked tremendous interest. Mrs. Lehman also possesses several superlative tapestries among which may be mentioned a lovely verdure with figures of the early XVI century which we illustrate, and the Last Supper, a XVI century Flemish work from a design by Bernard van Orley. Mrs. Lehman's collection of lace, embroideries, and costume accessories, many pieces of which came from the former Jubinal collection was shown the previous year at the Metropolitan Museum where the members of the Club had a special opportunity of seeing it. Also included in Mrs. Lehman's collection are many fine pieces of XV century Italian velvet, some of which cover the beautiful examples of Italian furniture in the house.



PLATE III

TAPESTRY. LADY AND GENTLEMAN HAWKING. FLEMISH, EARLY XVI CENTURY.
COLLECTION OF MR. AND MRS. PHILIP LEHMAN, NEW YORK.

BOOK NOTES

THE ART INDEX, Vol. I, No. 1, January, 1930. Published by the H. W. Wilson Co., New York.

A cumulative index of periodical literature on art covering the fields of archaeology, architecture, ceramics, decoration and ornament, the graphic arts, and landscape architecture, painting and sculpture. This index should prove to be of great value and assistance to art students.

ILLUSTRATED CATALOGUE OF THE LOAN EXHIBITION OF ENGLISH DECORATIVE ART AT LANSDOWNE HOUSE. Published by the Collector, London, 1930.

This noteworthy exhibition was held in February, 1929. The handsome catalogue contains an introduction by Mr. Wace of the Victoria and Albert Museum which is an historical resumé of the history of English embroidery.

PEASANT ART IN ROUMANIA. By George Oprescu. Published by the Studio, London, 1930.

This book is an addition to the Studio series on peasant art. The chapters on textiles and embroideries are the fullest and the best.

THE PRINTING OF TEXTILES. By Reco Capey. Published by John Wiley and Sons, New York, 1930.

As the title implies the book deals with the various methods used in the printing of textiles. It is a good handbook for those who would know something of the rudiments of the printing techniques and well illustrated with examples of the different types.

STORIA DEI TESSUTI D'ARTE IN ITALIA. By F. Podreider. Published by the Istituto Italiano D'Arti Grafiche, Bergamo, Italy, 1928.

Miss Podreider covers the history of Italian textiles from the XII-XVIII centuries in this book. Although the subject is not new, it is important to find it treated as a whole. The illustrations are very good, many of them being new.

OFFICERS AND DIRECTORS OF THE NEEDLE AND BOBBIN
CLUB

PRESIDENT (to fill out the unexpired term of Miss Mary Parsons, resigned)

MISS MARIAN HAGUE Term expires 1931
333 EAST 68TH STREET, NEW YORK

FIRST VICE-PRESIDENT

MISS FRANCES MORRIS Term expires 1932
39 EAST 70TH STREET, NEW YORK

SECOND VICE-PRESIDENT

MRS. GINO C. SPERANZA Term expires 1931
IRVINGTON-ON-HUDSON

SECRETARY (to fill out unexpired term of Miss Marian Hague)

MRS. ELIOT NORTON Term expires 1931
415 EAST 51ST STREET, NEW YORK

TREASURER

MRS. CHARLES M. WILLIAMS Term expires 1933
210 EAST 68TH STREET, NEW YORK

LIBRARIAN

MRS. ROBERT COLEMAN TAYLOR Term expires 1931
16 EAST 93RD STREET, NEW YORK

DIRECTORS

MRS. WILLIAM HENRY FOX.....	Term expires 1932
MRS. WILLIAM S. EDGAR.....	Term expires 1931
MRS. DE WITT CLINTON COHEN.....	Term expires 1932
MRS. STANFORD WHITE.....	Term expires 1933
MRS. CORNELIUS J. SULLIVAN.....	Term expires 1933
MRS. CARL A. DE GERSDORFF.....	Term expires 1931

PUBLICATION COMMITTEE

MISS MORRIS, *Chairman*

MISS HAGUE

MISS WHITING

MRS. SACHS, *Editor of the Bulletin*

COMMITTEE ON MEMBERS EXPOSITIONS

MRS. WILLIAM S. EDGAR, *Chairman*, 127 EAST 70th STREET

MISS FRANCES MORRIS MRS. C. A. DE GERSDORFF

MRS. DAVID DOWS

MEMBERSHIP COMMITTEE

MRS. WILLIAM HENRY FOX, *Chairman*, 52 GRAMERCY PARK NORTH, N. Y.

WANTED

Back numbers of The Bulletin of the Needle and Bobbin Club

Volume I Numbers 1 and 2
Volume II Numbers 1 and 2

*Anyone willing to dispose of these numbers is requested to communicate with
Mrs. Howard J. Sachs, 784 Park Avenue, New York*

BULLETIN OF THE NEEDLE AND BOBBIN CLUB

PUBLISHED SEMI-ANNUALLY BY THE NEEDLE AND BOBBIN CLUB

MEMBERS may obtain a limited number of extra copies of the BULLETIN at one dollar and fifty cents each. Subscription rates to those who are not members, three dollars a year. All communications should be addressed to the Editor, Mrs. Howard J. Sachs, 784 Park Avenue, N. Y.



MRS. WILTBANK

518 Madison Avenue

*Italian Linens
Laces*

ANTIQUÉ AND MODERN

Italian and Spanish Pottery

GRANDE MAISON
de BLANC, INC.

FIFTH AVENUE, 44th & 45th STS.
NEW YORK

SAMPLE LACES

of the

XVII and XVIII Centuries
suitable for collections

